

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet



DEPARTEMENT DES ARDENNES

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DU SITE DE DEFENSE DE GIVET**

ISOMMAIRE

	Page
I – Préambule	5
- Le fait générateur.....	5
- Le périmètre d'application.....	7
- La durée du contrat de site et la gouvernance adoptée	7
II – Diagnostic territorial.....	7
1. Contexte : forces et faiblesses.....	8
- Les atouts de la vallée de la Meuse.....	8
- La position géographique.....	8
- Le port de Givet.....	8
- Le tourisme.....	9
* Naturel	9
* Patrimoine culturel	9
- Une culture industrielle.....	10
- Un fort potentiel financier par habitant	10
- Les faiblesses de la vallée de la Meuse.....	10
- des entreprises marquées dans des secteurs trop traditionnels.....	10
- le faible poids des services.....	11
- la fragilité du commerce et de l'artisanat.....	11
- la situation financière des collectivités du secteur reste préoccupante.....	12
- un faible niveau de qualification (au niveau départemental).....	12
2. Caractéristiques de l'emprise libérable.....	12

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

3. Les dispositifs existants.....	14
- Avantages fiscaux	14
- Avantages sociaux.....	15
III. Axes stratégiques prioritaires de redynamisation économique.....	16
A – Le développement économique.....	16
- Le développement du Port de Givet	16
- La création d'une voie de liaison entre le port de Givet et le parc d'activités communautaire de Givet (PACOG) et le développement du PACOG.....	16
- Fluidifier le trafic et renforcer la sécurité de la RD 8051.....	17
- L'amélioration de la productivité des entreprises artisanales.....	17
- L'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC)....	17
B - Le développement du tourisme transfrontalier.....	17
* la relance de la ligne de chemin de fer entre Givet et Dinant (hors contrat).....	17
* le développement de la halte fluviale.....	18
* une requalification urbaine de la ville de Givet.....	18
- un aménagement du cœur de ville, place Sourdille, et la création d'un parc de stationnement paysager.....	18
- le réaménagement des quais en rive gauche de la Meuse.....	18
- l'acquisition d'un bateau restaurant.....	19
C - Le développement des services créateurs d'emplois.....	19
* la mise en place de services aux personnes âgées.....	19
◆ Le contrat de redynamisation du site de Givet et le contrat de développement économique	19
IV. Programme d'accompagnement.....	20
1. Actions collectives en direction des entreprises locales (industrielles, commerciales, artisanales et de services).....	

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

	20
- L'aide au conseil GPEC.....	20
2. Aides au maintien et à la création d'emploi.....	20
- L'accompagnement à la création et reprises d'entreprises.....	20
- La contribution à la revitalisation des territoires.....	21
3. Formations en faveur de l'adaptation et de l'employabilité de la main d'œuvre locale.....	21
V. Engagements financiers.....	22
VI. Gouvernance.....	24
- Pilotage du contrat.....	24
- Animation.....	24
- Suivi.....	24
VII. Evaluation.....	25
Annexes.....	26

Entre :

- l'Etat, représenté par M. Jean-François SAVY, Préfet des Ardennes,
- le Département, représenté par M. Benoît HURE, Président du Conseil général,
- la commune de Givet, représentée par M. Claude WALLENDORFF, maire,
- la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, représentée par M. Bernard DEKENS, président.

* *

*

- Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité nationale,
- Vu la circulaire n° 5318/SG de M. le Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Il est convenu de conclure un contrat de redynamisation du site de Givet à la suite de la décision de la fermeture du centre d'entraînement commando de Givet en 2009.

II- Préambule

▪ Le fait générateur :

Pour des raisons qui tiennent à la forte présence d'unités militaires dans le Nord-Est de la France, cette partie du territoire est particulièrement affectée par la révision récente de la carte des implantations de défense.

A ce titre, le département des Ardennes est concerné par ce plan de restructuration par la décision de fermeture du centre d'entraînement commando (CEC) qui se situe à Givet (100 militaires, 30 civils et 5000 stagiaires par an).

La vallée de la Meuse ardennaise traverse depuis plusieurs années une crise économique affectant prioritairement les secteurs d'activités traditionnels (sidérurgie, fonderie et métallurgie) et aboutissant à une réduction des effectifs des salariés qui n'a pas été compensée par le développement de l'emploi dans les autres secteurs de l'économie ni par l'émergence d'entreprises de haute technologie. La crise de l'économie ardennaise est accentuée par la fermeture récente d'entreprises de la sous-traitance automobile (Glaverbel : 116 emplois, Thomé Genot : 316 emplois, ...). A noter, la fermeture fin 2008 de Gascogne Laminates (située à Givet) : 57 emplois.

Face à cette situation, la population, dont le niveau de formation reste insatisfaisant, court le risque de ne pouvoir s'adapter aux nouvelles technologies et aux prochaines évolutions économiques.

Ce territoire est caractérisé par une certaine attractivité pour les implantations industrielles et économiques qui n'est cependant pas à la hauteur du savoir-faire industriel et technologique endogène, ce déficit étant particulièrement net pour le département (frontalier) des Ardennes comparé à son vis-à-vis étranger. Des secteurs importants de la région sont ainsi touchés par des mouvements migratoires défavorables (la Champagne-Ardenne est la seule région de France à avoir perdu de la population entre 1999 et 2005 et le département des Ardennes a perdu de son côté 3 130 habitants sur la même période).

Un des atouts du département des Ardennes est qu'il est situé au cœur de l'Europe et aujourd'hui bien desservi par le TGV Est. Il est aussi entouré de territoires dynamiques et attractifs (Luxembourg, Sarre).

L'engagement d'une nouvelle dynamique économique doit s'appuyer sur les atouts réels de ce territoire en termes de développement durable (paysages et ressources naturelles de qualité), une bonne accessibilité, un bon potentiel de coopération transfrontalière, une proximité immédiate de grands bassins de consommation au cœur de l'Europe, une tradition industrielle

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

connue et reconnue, une disponibilité de main d'œuvre.

Le Gouvernement a donc décidé de mettre en place un plan ambitieux d'accompagnement des restructurations de défense, pour faciliter la transition des territoires concernés vers de nouvelles dynamiques. L'objectif central étant la création d'un volume d'emplois et d'activités économiques comparables à celui supprimé sur la zone d'emploi.

Les 130 emplois directs (100 militaires et 30 employés civils) qui dépendent du CEC de Givet seront donc supprimés à la date de fermeture du site à l'été 2009.

Pour compenser les pertes d'emplois directs ou indirects, le gouvernement, par une circulaire du 25 juillet 2008 a adopté une série de mesures d'accompagnement économique en faveur des territoires concernés par des fermetures de sites militaires. Parmi ces mesures, il y a la mise en place de contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD).

L'objectif du contrat de site est d'apporter une réponse rapide et appropriée aux restructurations économiques à impact social local lourd. Ce sont l'ampleur et l'impact des sinistres qui conduisent à la mise en place d'un contrat de site pour :

- garantir la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social et de reclassement professionnel des salariés concernés ;
- enclencher, au niveau local, une véritable dynamique de mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés (Etat, collectivités locales, socioprofessionnels) ;
- construire, en partenariat, un programme de redynamisation des territoires touchés.

Le CEC de Givet bénéficiera d'un CRSD qui sera mis en place dès 2009.

1. Le périmètre d'application :

Le périmètre d'application de ce contrat de site sera le canton de Givet.

2. La durée du contrat de site et la gouvernance adoptée :

Le contrat de site s'inscrit dans une perspective de moyen terme de 3 ans, reconductible une fois par un avenant d'une durée de 2 ans maximum.

Ce contrat est conçu comme un cadre permettant de réunir les conditions et la mise en réseau d'un partenariat actif fondé, contractuellement, sur la poursuite d'objectifs partagés ; de préciser le rôle et l'engagement financier de chacun des acteurs ; d'optimiser les dispositifs déjà existants tels que le contrat de développement économique des Ardennes ou le contrat de projet Etat Région et de coordonner la mise en œuvre du processus de revitalisation.

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Le pilotage (élaboration, mise en œuvre, coordination et suivi) est assuré par le préfet de département des Ardennes, en liaison avec le préfet de région (crédits contractualisés et fonds européens). Il est assisté d'un chef de projet, placé sous son autorité, chargé de la coordination du dispositif pour l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, et des autres intervenants locaux (collectivités, organismes consulaires, structure de développement économique). Pour les Ardennes, c'est le secrétaire général de la préfecture qui a été désigné à cet effet.

Un comité de site partenarial assure le suivi de la mise en œuvre du contrat. Ce comité regroupe l'Etat, le conseil général, le conseil régional, les collectivités concernées et les divers partenaires socio-économiques.

La signature du contrat de site sera précédée, pour ce qui concerne l'Etat, d'une validation par le cabinet du Premier Ministre, après examen en réunion de comité technique interministériel (C.T.I.) des mesures et de plans de financement correspondants.

III- Diagnostic Territorial

Une étude relative aux atouts et aux faiblesses du Fort de Charlemont et de son état des lieux sera confiée à un cabinet d'étude spécialisé. Cela, afin de réaliser un outil communicant, de valorisation des éléments de diagnostic, permettant la promotion du site auprès de porteurs de projets et l'information précise de ces derniers sur l'état du site.

Contexte : Forces et faiblesses

1. Les atouts de la vallée de la Meuse :

- La position géographique :

La vallée de la Meuse est située au cœur de l'Europe, à 2h30 de Paris en voiture, 1h30 en train avec le TGV. Bruxelles est à 1h20 et l'Allemagne à 2 heures.

- Le port de Givet :

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Le port fluvial de Givet, dont la création remonte à 1930 est exploité par la chambre de commerce et d'industrie des Ardennes depuis 1997. Il constitue désormais un pôle de service intégré dans la chaîne de transport. Les potentialités en terme de trafic, notamment avec le réseau belge sont importantes.

Situé à l'extrémité nord du département des Ardennes, sur la frontière avec la Belgique, le port de Givet occupe une position stratégique à l'extrémité d'un itinéraire fluvial accessible aux bateaux du gabarit de 1350 tonnes venant des ports de la mer du Nord, via la Belgique.

De ce fait, il joue un rôle majeur de porte fluviale d'échanges entre la région Champagne-Ardenne et les ports maritimes de la mer du Nord et constitue un atout pour la région et le département des Ardennes.

Cette plate-forme portuaire doit donner la pleine mesure du potentiel économique qu'elle représente. En forte augmentation depuis 1997, le trafic fluvial total par voie d'eau des marchandises chargées (63,7 %) et déchargées (36,3 %) à Givet (tous quais), soit 277 500 tonnes, a augmenté de 4,4 % en 2004.

Ce port fluvial a bénéficié de mesures d'accompagnement dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et des fonds européens 2000-2006 afin de le relier au réseau grand gabarit lourd nord européen dans le but d'y créer une plate-forme multimodale.

De nouveaux aménagements complémentaires sont envisagés, cette plate-forme bénéficiant de perspectives de développement rapides compte tenu des nombreuses sollicitations pour y implanter des activités liées à la voie d'eau. Parmi ces aménagements, il y a:

- Le développement économique partenarial entre les ports de Givet et de Namur;
- L'élargissement de la porte de garde pour permettre le passage des péniches de 1350 tonnes ;
- L'aménagement et l'équipement d'une plate-forme de conteneurs multimodale.

■ Le tourisme :

Naturel :

La richesse des Vallées de Meuse et Semoy permet d'attirer les touristes. Trois entités naturelles et emblématiques structurent cette offre de « nature ».

- La forêt des Ardennes

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

- La vallée de la Meuse
Notamment la voie verte réalisée le long de la Meuse entre Montcy Notre Dame et Givet (inaugurée le 7 juin 2008)
- La vallée de la Semoy. Les activités touristiques peuvent donc se développer autour de la randonnée équestre, pédestre, du cyclotourisme et du tourisme fluvial.

Patrimoine culturel :

- Bâti (monuments historiques inscrits, patrimoine industriel, d'habitat rural): Sites de Hierges, Hargnies
- Les façades architecturales en bord de Meuse (Fumay, Haybes, Givet, Revin).

Parmi les sites les plus remarquables, on peut citer :

- Les sites archéologiques de «Roc la Tour» (Monthermé)
- Les rochers des quatre Fils Aymon (Bogny)
- La Roche à Fépin (Haybes)
- Les sites de Vireux
- Le Fort de Charlemont (Givet)
- La Tour Victoire (Givet)
- Le château de Hierges.

Les activités touristiques sont développées autour des légendes et histoires locales et les fêtes de la Meuse et de la Semoy.

Une mise en valeur du patrimoine au travers des routes touristiques transfrontalières (par une amélioration des signalétiques et par des animations jalonnant ces itinéraires).

- La route Verlaine-Rimbaud
- La route des légendes de Meuse et Semoy
- La route des fortifications.

Ces routes touristiques ont été réalisées dans une certaine continuité, notamment signalétique, des circuits belges.

Un projet transfrontalier de Circuit des citadelles, forteresses et châteaux de la Haute-Meuse est en cours et a été conçu dans le cadre de Interreg II.

- Une culture industrielle:

Cet enracinement industriel est largement répandu dans la vallée de la Meuse. Elle se concrétise par un savoir-faire local doublé d'une main d'œuvre qualifiée. En outre, la vallée bénéficie de l'implantation de nombreuses entreprises.

En effet, après Charleville-Mézières, la vallée de la Meuse est la zone la plus importante du département en terme d'implantation d'entreprises de plus de 50 salariés ; 60 % des établissements de plus de 50 salariés y sont implantés dont 1 à Givet.

- Un fort potentiel financier par habitant:

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune[1].

Dans la pointe de Givet, les secteurs à fort potentiel financier sont ceux de l'extrême pointe (autour de Givet). Cela s'explique essentiellement par la présence de la centrale nucléaire de Chooz dans la commune du même nom. Cette commune recueille des produits financiers très élevés compte tenu de la présence de la centrale nucléaire.

2. Les faiblesses de la vallée de la Meuse :

- Des entreprises marquées dans des secteurs trop traditionnels :

La vallée de la Meuse est caractérisée par l'importance du secteur industriel.

Le travail des métaux traditionnels (forge, fonderie, usinage) reste encore important.

La sous-traitance travaille essentiellement pour l'automobile et la grande majorité des entreprises de la métallurgie dépendent directement de ce secteur (près du tiers de leurs effectifs). La sous-traitance automobile reste à un niveau insuffisant d'intégration (sous-traitance de niveau 3 et 4) et est pénalisée par rapport à celle de niveau plus élaboré et pendant la crise actuelle (le taux de chômage partiel est en nette hausse). Ce secteur connaît aujourd'hui trois mutations qui affectent son développement :

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

- La délocalisation de la production automobile principalement dans les pays d'Europe centrale et orientale;
- Une concentration des fournisseurs qui conduit à la restructuration des établissements ardennais;
- Une diminution de la population active qui risque de provoquer de nouvelles délocalisations.

Les difficultés du secteur automobile français font craindre une poursuite de cette tendance.

■ Le faible poids des services :

La relative faiblesse de l'emploi dans les services (51 % de l'emploi contre 60 % dans la France entière) ne parvient pas à compenser les pertes enregistrées dans l'industrie. Les nouvelles activités comme les centres d'appel ne peuvent s'implanter en raison de manque de disponibilités foncières et immobilières immédiatement utilisables. Cette pénurie de surfaces adaptées aux besoins des investisseurs serait à l'origine d'une perte de 2000 emplois dans tout le département.

La vallée de la Meuse reste marquée par la faiblesse de la recherche-développement qui se manifeste à travers le nombre peu élevé de bureaux d'études.

■ La fragilité du commerce et de l'artisanat :

Les données chiffrées qui suivent sont issues d'études récentes réalisées par l'INSEE.

Avec un taux de chômage de 12%, l'emploi sur la Pointe de GIVET constitue malheureusement la préoccupation constante des acteurs économiques du département.

Or, ce territoire dispose d'atouts indéniables en matière économique et notamment la présence d'un tissu dense d'entreprises (251/10 000 habitants) et notamment de TPE.

Ainsi, sur 1 247 entreprises domiciliées sur le territoire de la pointe de Givet, 1 164 sont des TPE (moins de 10 salariés) ce qui place ce territoire parmi les premiers de la Région en terme de potentiel d'entreprises.

La répartition des entreprises selon les secteurs est la suivante :

- industrie : 23%

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

- construction : 18%
- commerce : 27%
- transports : 5%
- services : 27%.

L'évolution constatée sur certains secteurs est la suivante :

- progrès pour coiffure, électricité, maçonnerie
- stagnation pour boucherie, charcuterie, traiteur
- récession pour boulangerie (mais forte représentation), supérette, peinture, menuiserie, réparation auto, plomberie.

L'économie locale de 1ère nécessité (artisanat et commerce) repose donc sur des entreprises fragiles, plutôt en déclin, qui n'embauchent pas et qui vivent sur les acquis du passé. La vitalité du territoire (création d'entreprises) est moyenne et ne cesse de fléchir malgré un contexte plus favorable à la création que par le passé.

La Pointe de Givet comporte trois zones de chalandise :

- Givet, Fromelennes, Rancennes,
- Vireux-Wallerand, Vireux-Molhain
- Fumay, Haybes.

Il s'agit de bourgs-centres qui apportent les services de proximité à la population (commerces alimentaires notamment) pour lesquels l'évasion vers Charleville est difficile compte tenu de la géographie du territoire.

Givet constitue le pôle primaire qui doit se développer notamment grâce à la création de la future zone commerciale (qui s'étendra sur une surface de 14 331 m²). La réalisation de ce projet entraînera 85 créations d'emplois.

■ La situation financière des collectivités du secteur reste préoccupante :

Dans l'ensemble, la situation financière des collectivités des cantons de Givet et Fumay est correcte.

Plusieurs collectivités ont vu leurs finances affectées pendant de nombreuses années par les emprunts qu'elles ont dus contracter dans le cadre du « Grand Chantier » (construction de la centrale de Chooz).

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

La situation s'est progressivement normalisée.

Toutefois, la ville de Givet avait une situation financière encore très dégradée en 2006. Elle a enregistré une augmentation sensible de son autofinancement en 2007, mais l'endettement reste important, puisqu'il représente encore 1,71 années de produits de fonctionnement réels.

Par ailleurs, la commune de Chooz, qui bénéficie des produits fiscaux les plus importants, souffre d'un endettement très important, lié à une politique d'investissement particulièrement active. Les charges liées à cet endettement ne sont d'ailleurs plus couvertes par l'autofinancement dégagé par la collectivité.

■ Un faible niveau de qualification (au niveau départemental) :

Le niveau de qualification des personnes âgées de plus de 15 ans est en moyenne plus faible que celui observé pour la région et pour la France. En effet, 49 % des Ardennais sont sans diplôme (45 % pour la région et 40 % pour la France). 9 % détiennent un bac pro contre 10,5 % pour la France. 3 % ont un niveau de qualification supérieure au bac + 2 (4 % pour la région et 8 % pour la France).

Caractéristiques de l'emprise libérable

Le fort de Charlemont est installé au Sud-Ouest de la ville, sur la partie Nord-Est du plateau de Foisches, qui se termine en éperon rocheux étroit dominant la ville.

Il a été édifié en 1555 par Charles-Quint pour défendre ce passage de Meuse, puis amplifié et amélioré par Vauban en 1697. Il est un exemple unique dans le Nord de la France de l'art militaire des XVIème et XVIIème siècles.

Il a retrouvé une vocation militaire, à la suite de la décision prise en 1962 d'y créer le premier centre école commando de France, installé le 1er janvier 1963 par le général Massu.

Les missions du CEC sont l'instruction (commando) et le soutien (mécanique, organismes nourriciers, administratif).

Il comporte notamment, outre des locaux administratifs et de vie destinés à l'accueil des stagiaires, des installations sportives et des parcours d'aguerrissement, d'escalade, d'évasion, ainsi qu'un village de combat urbain.

Il emploie 130 personnels : 100 militaires et 30 civils.

Il représente une surface totale de 90 hectares, avec 23 000 m² de bâtiments.

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Le 24 juillet 2008, le Gouvernement a dévoilé son plan de redéploiement des bases militaires sur l'ensemble du territoire, dans le cadre de la réorganisation de la défense française, qui prévoit, en particulier, la fermeture à l'été 2009 du centre d'entraînement commando de Givet.

Cette décision est accompagnée d'un contrat de redynamisation de site de défense doté initialement par l'Etat de 4 M€ qui pourront être abondés au vu des projets présentés. En outre, la DIACT et le Ministère de la Défense financent 40 jours de bureau d'études pour lancer la réflexion sur les conditions de reconversion de ce site.

Dans ce cadre, il est proposé de demander au bureau d'études, sur la base d'un cahier des charges présenté, par ailleurs, en comité de pilotage du contrat de site :

- de réaliser, à partir des éléments détenus par l'armée, un état des lieux du site de Charlemont, des bâtiments, de leur état, de leur usage actuel et de leur réutilisation possible, sous la forme d'un document, sous format papier et CD-ROM, éventuellement sous la forme d'un SIG, consultable facilement par d'éventuels porteurs de projet. Ce document comporterait une fiche par bâtiment, comportant toutes les informations utiles sur chaque bâtiment, ainsi que des photos ;
- de réaliser un état des lieux des contraintes des sites (environnementales, patrimoniales, d'accessibilité, de coût d'entretien, de liaison avec la commune, ...) et des conditions (juridiques, financières,...) nécessaires à l'exploitation viable de ce site avec de nouvelles destinations, en particulier en cas de coexistence de projets multiples avec des porteurs différents ;
- par ailleurs, il est proposé de lancer une seconde étude à caractère prospectif sur les modalités possibles de reconversion du fort. Cette étude pourrait porter sur les points suivants :
- identifier les pistes potentielles de réutilisation du site, dans une perspective transfrontalière – notamment une logique de complémentarité avec Namur et Dinant – et de développement durable, dans les domaines touristique, culturel, sportif, de formation et de recherche ou industriel ;
- identifier les forces et faiblesses de ces sites par rapport aux attentes actuelles des investisseurs potentiels au regard des pistes identifiées de réutilisation des sites ;
- indiquer les avantages et inconvénients pour la réutilisation des sites d'un éventuel classement au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- indiquer si le projet de parc naturel régional des Ardennes peut être un atout pour la reconversion de ces sites et, si oui, en quoi ;
- indiquer si le développement de technologies innovantes dans le domaine de la production de l'énergie est susceptible de générer une utilisation spécifique de ce fort et, si oui, laquelle.

Le montant prévisionnel de cette étude est estimé à 100 000 €.

Les dispositifs existants :

Si les faiblesses des Ardennes, plus particulièrement de la vallée de la Meuse, sont réelles, elles ne doivent pas faire oublier les nombreuses initiatives publiques et privées qui devraient contribuer à terme à redynamiser ce département et à mobiliser les divers acteurs économiques.

De nombreux outils existent dans le département des Ardennes qu'il s'agisse du contrat de projet Etat-Région, du contrat de développement économique des Ardennes 2007/2013 ou des fonds européens.

Par ailleurs, un projet de parc naturel régional est à l'étude dans le nord du département.

■ Avantages fiscaux :

- La zone franche de revitalisation, qui résulte d'un amendement figurant dans la loi de finance rectificative pour 2006. Il prévoit des exonérations fiscales et sociales pour les entreprises créant des activités ou des emplois avant le 31 décembre 2011 sur le bassin d'emploi de la vallée de la Meuse (362 communes du département).
- A ce titre, les contribuables qui créent des activités entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2011 sont exonérés d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices provenant des activités implantées dans le bassin d'emploi et réalisées dans les 7 années suivant le début de l'activité (article 44 duodecies du CGI).
- Activités concernées : industrie, commerce et artisanat, à l'exception des activités de crédit-bail mobilier et de la location d'immeubles à usage d'habitation ou agricole ;
- Ne sont pas concernées : les créations d'activités consécutives au transfert d'une activité précédemment exercée par un contribuable ayant bénéficié de la prime d'aménagement du territoire ou d'autres exonérations fiscales (ZRR, reprise d'entreprise en difficulté, zone franche urbaine).

Les entreprises sont également exonérées d'imposition forfaitaire annuelle sur la même période (article 223 nonies du CGI).

Par ailleurs, sauf délibération contraire de la collectivité (commune et/ou EPCI), les entreprises sont exonérées de taxe professionnelle sur une période de 5 ans pour les créations et extensions d'établissements qu'elles réalisent entre le 1^{er} janvier

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

2007 et le
31 décembre 2011 (article 1466 A I quinquies A du CGI), à moins qu'elles n'aient bénéficié d'un autre dispositif d'exonération de TP ou d'une prime d'aménagement du territoire.

Enfin, sauf délibération contraire des communes ou EPCI, les immeubles rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de TP prévue à l'article 1466A du CGI (créations, extensions), sont exonérés de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de 5 ans.

Il est à noter qu'aucune commune des cantons de Givet, Fumay ou Revin n'a pris de délibération pour s'opposer à l'application des exonérations de taxe foncière bâtie et de taxe professionnelle sur son territoire.

■ Avantages sociaux :

Sous les mêmes conditions d'implantation ou d'extension d'établissement dans le BER entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2011, les entreprises bénéficient également d'une exonération de charges sociales patronales, dans la limite du produit du nombre d'heures rémunérées par le montant du SMIC majoré de 40%, pour une durée de 7 ans à compter de la date d'implantation ou de la création.

Le bénéfice de l'exonération n'est pas cumulable avec les autres aides de même nature.

L'ensemble des exonérations applicables dans le BER est placé sous le régime des aides de minimis : le montant brut total des aides de minimis octroyées à une même entreprise ne peut excéder 200.000 € sur une période de trois exercices fiscaux hors communes classées en Aide à Finalité Régionale (AFR).

- Le zonage des Aides à Finalité Régionale pour la période 2007-2013 permettra aux entreprises, s'installant dans les zones éligibles du département, de bénéficier de subventions liées à leurs dépenses d'investissement (bâtiments, terrains, équipements) ou d'obtenir des aides liées au coût des créations d'emplois.
- Le crédit de taxe professionnelle (article 28 de la loi de finances 2005/article sexies du code général des impôts).

IV Axes stratégiques prioritaires de redynamisation économique

Les axes stratégiques prioritaires retenus par les partenaires sur la base du diagnostic, compte tenu de l'impact, et en articulation avec les autres dispositifs stratégiques existants ont pour but de créer les conditions favorables pour la création d'emplois et une redynamisation économique du site. Cela à travers trois orientations :

- le développement économique,
- le développement touristique,
- le développement des services.

1. Le développement économique :

■ Le développement du Port de Givet :

Le port de Givet joue un rôle majeur de porte fluviale d'échanges entre la région Champagne-Ardenne et les ports maritimes de la mer du Nord et constitue un atout pour la région et pour le département des Ardennes. En outre, ce potentiel s'appuie sur le développement soutenu des ports maritimes et la croissance très forte du trafic de conteneurs constatée à l'échelle mondiale.

En effet, dans le cadre de la redynamisation économique du site, le développement du port de Givet permettrait d'accroître le volume des échanges commerciaux entre ce port et celui de Namur en Belgique.

■ La création d'une voie de liaison entre le port de Givet et le parc d'activités communautaire de Givet (PACOG) et le développement du PACOG :

Cette zone d'activité sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, est située à proximité du port de Givet et dispose d'un embranchement ferré qui pourrait facilement être remis en activité pour développer le fret.

Afin d'améliorer la liaison avec le port, notamment pour des entreprises comme le projet BIALCO/PAPERPOWER dont une partie de l'approvisionnement se réalisera par péniches mais dont le processus est trop important pour accepter une installation en bord à quai, en zone inondable, la communauté de communes souhaite construire une liaison routière port – PACOG.

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

La zone dispose d'un bâtiment administratif et de services avec des salles de réunion, d'un hôtel d'entreprises, d'une zone de stationnement poids lourds/VL équipée de sanitaires. Un dispositif de vidéosurveillance avec gardiennage est en cours de mise en place.

Une réflexion pourrait être menée, sur cette zone, en liaison avec la CCI, pour en faire un pôle de recyclage puisqu'il y aura déjà BST et le projet BIALCO/PAPERPOWER, ce qui permettrait de lui donner une identité et d'améliorer ainsi son attractivité.

Une réflexion pourrait également être menée sur le très haut débit. L'idée serait de proposer, après étude, par le biais de la fibre optique, une offre de service à 100 Mbits aux entreprises installées sur le PACOG, sachant que Givet est relié au très haut débit par France Télécom. Cette offre de service supplémentaire serait également de nature à renforcer l'attractivité de la zone.

- Fluidifier le trafic et renforcer la sécurité de la RD 8051

Afin d'améliorer l'accessibilité du seul axe qui dessert la pointe de Givet depuis Charleville-Mézières, il est nécessaire de procéder à des aménagements ponctuels de cette route qui permettront de fluidifier le trafic en sécurisant les conditions de circulation.

- Amélioration de la productivité des entreprises artisanales :

Cette action vise à accompagner et former un groupe de 10 entreprises artisanales dans la mise en œuvre d'actions d'amélioration de leur productivité afin de maintenir et développer l'emploi.

- Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) :

Cette opération a pour but d'accompagner les entreprises artisanales et commerciales dans leurs investissements afin de maintenir et de développer l'emploi.

2. Le développement du tourisme transfrontalier :

Le développement de l'activité touristique dans la vallée de la Meuse et plus particulièrement dans la pointe de Givet, apparaît comme un moyen fort de renforcer l'attractivité du site. Le fort Charlemont est un véritable monument architectural d'exception, qui peut être employé à des fins touristiques.

Le développement de l'activité touristique peut s'effectuer à travers :

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

- La relance de la ligne de chemin de fer entre Givet et Dinant :

L'Etat a engagé des discussions avec les collectivités locales, les autorités belges avec le partenariat du programme européen de coopération transfrontalière pour inscrire la réouverture de la ligne Givet-Dinant dans le contrat de développement économique en faveur des Ardennes (hors CPER).

Cette liaison avec la Belgique présente l'atout d'une connexion du réseau grande vitesse français avec les lignes desservant le nord de l'Europe.

Le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a demandé au préfet des Ardennes d'entamer les discussions nécessaires avec les autorités belges pour faire avancer le dossier. Une première rencontre a eu lieu le 2 décembre 2008 à la préfecture des Ardennes.

- Le développement de la halte fluviale :

Le tourisme fluvial est particulièrement développé en Belgique et aux Pays-Bas, où la navigation fluviale de plaisance rencontre un grand succès.

Par son positionnement à la frontière de la Belgique et sur le fleuve Meuse qui traverse la Belgique et les Pays-Bas, la ville de Givet est idéalement placée pour recevoir ce tourisme fluvial.

C'est la raison pour laquelle l'écluse des Quatre Cheminées est la première porte fluviale transfrontalière pour la navigation de plaisance de la Moselle à la Manche, avec 2 100 à 2 500 passages par an, loin devant Thionville (1 100 passages).

La ville de Givet est ainsi équipée d'une halte fluviale, «l'Escale », datant de la fin des années quatre vingt.

Toutefois, seuls 710 bateaux se sont arrêtés en 2005 à la halte fluviale de Givet, alors qu'ils ont été près de 9 300 à s'arrêter à Namur.

C'est pourquoi, il a été décidé de concentrer les efforts sur le développement de la halte fluviale au port de Givet pour rattraper le retard par rapport aux ports belges. Il serait ainsi souhaitable de financer, dans un premier temps, une étude dans le cadre de ce contrat pour voir la faisabilité du déplacement de cette halte fluviale. De même, le déplacement du poste de péage de VNF de l'écluse des 4 Cheminées à l'écluse des Trois Fontaines pourrait également être envisagé.

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

- Une requalification urbaine de la ville de Givet se traduisant notamment par :
 - *un aménagement du cœur de ville, place Sourdille, et la création d'un parc de stationnement paysager :*

La ville veut acheter l'ancienne gendarmerie désaffectée, des années soixante, pour aménager le cœur de ville et créer à la place un parc de stationnement paysager, gratuit, capable de recevoir 80 VL et 10 autocars, à quelques minutes à pied du cœur de ville.

- *le réaménagement des quais en rive gauche de la Meuse :*

Les quais en rive gauche de Givet ont été aménagés dans les années soixante dix. Ils se constituent du quai des Remparts, de la place Victoire et du quai des Fours. C'est un espace extrêmement fréquenté, à la fois par une importante circulation automobile et par des piétons. Le point Info Tourisme, deux hôtels, cinq restaurants et un café y sont localisés.

Des travaux sont programmés en 2009 pour construire des digues afin de protéger la ville des inondations dans le cadre du Contrat de Projet État-Région. A l'issue, il conviendra de restructurer les espaces, afin de les rendre plus conviviaux pour les utilisateurs (automobilistes, motocyclistes et piétons), de donner plus de largeurs aux trottoirs côté ville et plus d'espaces aux terrasses, tout en optimisant l'utilisation des stationnements.

- L'acquisition d'un bateau restaurant :

L'achat d'un bateau restaurant, permettrait d'exploiter le linéaire fluvial existant et de drainer un certain nombre de touristes qui pourraient ainsi profiter de la croisière offerte mais relancer également le commerce local. La gestion en sera assurée par un privé qui ne pourra bénéficier en aucun cas des aides publiques pour équilibrer le fonctionnement ou combler le déficit d'exploitation éventuel.

3. Le développement des services créateurs d'emplois :

- La mise en place de services aux personnes âgées :

Les besoins de services aux personnes âgées vont être de plus en plus importants dans les années qui viennent. L'objectif est de conforter l'offre d'accueil des personnes âgées pour permettre notamment l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'ALZHEIMER. Il y a là un important gisement d'emplois. Si cette opération est susceptible d'être financée hors contrat de site, il n'en va pas de même pour la création d'un foyer logement, type béguinage.

En effet, ce type de construction est destiné à des personnes âgées autonomes « fragilisées » ou qui ont besoin d'être aidées occasionnellement et qui ne souhaitent plus pour des raisons diverses rester chez elles.

**

*

VLe contrat de redynamisation du site de Givet et le contrat de développement économique des Ardennes

Le contrat de développement économique conclu à hauteur de 500M€ répartis à parité entre l'Etat et le Conseil général pour 2007-2013, finance un certain nombre d'équipements structurants pour le département. Sur cette enveloppe, les principales opérations relèvent des infrastructures à savoir, le financement de l'achèvement de l'A304 (branche de l'Y ardennais), la liaison ferroviaire Charleville-Givet et Givet-Dinant .

Il s'agit là de deux équipements structurants pour le département et qui concernent également Givet, notamment les liaisons ferroviaires.

Une autre opération prévue au contrat de développement économique, impacte directement le secteur de Givet, il s'agit du port. Sur ce point particulier, il convient de noter que ce dossier s'inscrit en parfaite cohérence avec le contrat de développement et le contrat de projet Etat Région dont le financement est déjà acquis à hauteur de 6,2M€.

Le contrat de redynamisation du site de Givet va pour sa part au-delà de ces équipements puisqu'il s'inscrit dans une véritable dynamique de développement économique du port.

I - Programme d'accompagnement

Les caractéristiques propres du bassin d'emploi de Givet en ce qu'elles portent notamment sur la structure industrielle des emplois, le vieillissement de la population, un déficit des compétences professionnelles mobilisables, les dysfonctionnements du marché du travail conjuguant importance de la demande d'emploi et difficultés de recrutement sur certaines filières professionnelles rendent nécessaire une réflexion sur les moyens d'accompagnement mobilisables par les différents partenaires autour de la problématique de la création d'emploi et des mutations économiques.

1. Actions collectives en direction des entreprises locales (industrielles, commerciales, artisanales et de services) :

- L'aide au conseil sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

L'Etat encourage et soutient les initiatives des petites entreprises, notamment celles de moins de 300 salariés qui ne sont pas soumises à l'obligation triennale de négocier sur la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), à anticiper les évolutions de leurs besoins en matière de ressources humaines à court et à moyen termes.

Son optimisation peut être recherchée à travers des opérations collectives sur le bassin d'emploi (GPEC de territoire) qui permettent de repérer des actions pour dynamiser l'emploi dans le territoire.

Ces questions devraient être portées par des opérateurs locaux reconnus et identifiés sur le bassin.

Elles doivent permettre d'apporter une réponse aux problématiques de moyen terme des entreprises :

- gestion des âges,
- gestion des compétences,
- amélioration des bas niveaux de qualification,
- sécurisation des trajectoires professionnelles.

2. Aides au maintien et à la création d'emploi

- L'accompagnement à la création et reprise d'entreprises

A compter du 1^{er} janvier 2009, la politique conduite en faveur des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises est rénovée et renforcée par la réforme des dispositifs d'Etat dédiés (refonte EDEN et chéquiers conseils). Cette réforme organise et finance une offre complète de services adaptés aux besoins des chômeurs et repreneurs.

L'articulation avec les dispositifs mis en œuvre par le conseil régional et le conseil général est de nature à optimiser les réponses notamment en matière de suivi post création.

- La contribution à la revitalisation du territoire

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

L'obligation de « revitalisation » des bassins d'emploi instituée par les articles L 1233-84 et suivants du code du travail constitue le cadre des interventions en faveur de la recréation d'emplois sur les bassins touchés par les restructurations.

Un fonds de mutualisation, regroupant les conventions de revitalisation conclues avec les entreprises ayant procédé à des suppressions d'emplois pour motif économique, soutient les projets de création d'emploi durables. Il peut être mobilisé pour accompagner et favoriser les créations d'emplois notamment sur l'ensemble de la zone d'emploi de la Vallée de la Meuse.

3. Formations en faveur de l'adaptation et de l'employabilité de la main d'œuvre locale

L'Etat, en liaison avec les OPCA et les collectivités territoriales notamment le conseil régional, accompagne les entreprises dans leur effort d'adaptation des salariés aux évolutions des systèmes productifs en particulier les bas niveaux de qualification.

S'agissant de la promotion du territoire et de la valorisation de son image, comme on a pu le voir, le canton de Givet dispose d'atouts indéniables notamment en termes touristiques de par sa proximité avec la Belgique et économiques avec le port de Givet. La voie verte qui longe la Meuse permet d'accéder jusqu'à Givet. Ces atouts sont largement relayés par les collectivités concernées et le comité départemental du tourisme qui mènent régulièrement des actions de communication et organisent différentes manifestations pour faire connaître ce territoire. Aujourd'hui, il faut tout mettre en œuvre pour éviter la fuite vers la Belgique. Les actions proposées dans ce contrat pourraient largement y contribuer.

La réaffectation de l'emprise du fort de Charlemont ne pourra être envisagée qu'après l'étude menée par le cabinet qui a été désigné à cet effet. L'objectif de cette étude est de présenter un dossier qui permette de rechercher des investisseurs potentiels et de faire en sorte que les activités qui y seront développées soient compatibles entre elles. Des pistes de réflexion ont d'ores et déjà été avancées (activité touristique, clubs sportifs...).

S'agissant du volet social de ce contrat, tout est mis en œuvre pour procéder au reclassement de la totalité des personnels civils dans le département. Des reclassements dans les administrations ou les collectivités locales sont d'ores et déjà prévus pour quelques agents.

Le personnel militaire étant pour sa part géré par le Ministère de la Défense et faisant l'objet de propositions de reclassement dans le cadre normal de gestion de ses ressources humaines.

II- Engagements Financiers

	n° des fiches	Coût total en HT	Coût total en TTC	Etat	Ville de Givet	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse	Département (c)	Région (d)	Autres financeurs
1.2 Description de l'action									

V.A. ACTIONS FINANCEES PAR DES CREDITS DU FRED ET DU FNADT

<i>Développement économique</i>									
---------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Etude de diagnostic prospective complémentaire	1	100 000	40 000		20 000	40 000			
Port de Givet	2.1	3 200 000	1 100 000		350 000	750 000		800 000	VNF
								200 000	CCI
Voie de liaison Port-PACOG	2.2	1 700 000	350 000		1 000 000	350 000			
Fluidifier le trafic et renforcer la sécurité sur la RD 8051	3	1 000 000	500 000			500 000			
Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce	4	1 822 500	558 000		27 000			1 237 500	(e)
Action en faveur des entreprises artisanales de production	5	236 310	56 310					180 000	(f)
Développement touristique									
Requalification urbaine de la ville de GIVET	6	3 380 000	1 800 000	680 000		900 000			
Acquisition d'un bateau-restaurant	7	500 000	200 000		200 000			100 000	(a)
Etude sur la halte fluviale	8	50 000	40 000	10 000					
Services									
Création d'un foyer logement	9	2 700 000	350 000	2 350 000	(b)				

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Sous-total montants HT et TTC	8 688 810 6 000 000							
Sous-total actions V.A.	14 688 810	4 994 310	3 040 000	1 247 000	2 140 000	750 000	2 517 500	
Parts des financements en %	100	34	20,7	8,5	14,6	5,1	17,1	

(a) Feader

(b) dont PLS 1 350 000 €

(c) et (d) Les sommes indiquées sont sous réserve de validation par les assemblées compétentes

(e) 37 500 € chambres consulaires et 1 200 000 € entreprises

(f) Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat

Description de l'action	n° des fiches	Coût total en HT	Coût total en TTC	Etat	Ville de Givet	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse	Département (g)	Région (g)	Autres financeurs
-------------------------	---------------	------------------	-------------------	------	----------------	-----------------------------------------------	-----------------	------------	-------------------

V.B. ACTIONS FINANCEES PAR DES CREDITS DE DROIT COMMUN

Services									
----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Hébergement des personnes âgées dépendantes								
Renouvellement de la convention tripartite	10	330 238	262 726			67 512		
		11 008 841	3 374 128	Montant à préciser		En cours d'instruction		
		(i)		(j)				

Développement de pôles d'excellence au collège (création d'une classe bilingue anglais-allemand)	11	En cours d'évaluation	(h)					
Développement de pôles d'excellence au lycée (création d'une section européenne anglais-allemand)	12	En cours d'évaluation	(h)					
Développement de pôles d'excellence au collège (création d'une section sportive natation)	13	En cours d'évaluation	(h)					
Formation continue vers les métiers d'aide à la personne	14	En cours d'évaluation	(h)					
Sous-total actions V.B		0	11 339 079	3 636 854	0	0	67 512	0

TOTAL DU CRSD (Actions V.A. + V.B.)		26 027 889	8 631 164 (k)	3 040 000 (k)	1 247 000 (k)	2 207 512 (k)	750 000 (k)	2 517 500 (k)
--------------------------------------------	--	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------------	----------------------

(g) Les sommes indiquées sont sous réserve de validation par les assemblées compétentes

(h) Crédits du ministère de l'Education Nationale

(i) ventilé en : 962 802 € CNSA, 760 000 € CPER sous réserve de précision quant aux modalités de gestion des crédits par la CNSA,

1 651 326 € TVA réduite

(j) en PLS

(k) montants minimum à la date de la signature, les participations des collectivités locales pour les actions 10 à 14 restant à préciser.

III- Gouvernance

- Pilotage du Contrat:

Le contrat de redynamisation du site de défense de Givet est mis en œuvre par un comité de pilotage, présidé par le Préfet du département des Ardennes, qui rassemble tous les partenaires ainsi que les cofinanceurs et s'est déjà réuni à plusieurs reprises :

29.09.08 : 1^{ère} réunion du comité de pilotage du Contrat de site de Givet en présence de tous les partenaires concernés.

07.11.08 : Deuxième réunion du comité de pilotage. Validation des axes stratégiques du Contrat de site et du cahier des charges destiné à l'étude des atouts du Fort de Charlemont et de son état des lieux. Cette étude sera confiée à un cabinet d'étude spécialisé. Cela, afin de réaliser un outil communicant, de valorisation des éléments de diagnostic, permettant la promotion du site auprès de porteurs de projets et l'information précise de ces derniers sur l'état du site.

26.11.08 : Réunion des cofinanceurs des projets prévus dans le contrat de redynamisation du site de défense de Givet .

04.12.08 : Dernière réunion du comité de pilotage du contrat de site. Cette réunion a prévu de valider le projet final de CRSD et les engagements financiers de chacun des partenaires.

- Animation :

Le Chef de projet du CRSD est le Secrétaire Général de la préfecture des Ardennes.

- Suivi :

Le suivi global du contrat de redynamisation du site de défense de Givet est assuré par un comité de site partenarial présidé par le chef de projet qui organise la coordination de l'action des différents partenaires et renseigne le comité de pilotage. Ce chef de projet est le Secrétaire Général de la préfecture des Ardennes. Il se verra doter d'une lettre de mission à cet effet.

Il assurera, notamment, la présidence des différentes instances techniques de pilotage qui associeront les représentants des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités concernées. Ces instances se réuniront une fois par semestre. Elles seront notamment chargées de l'animation et du pilotage du Contrat.

IV- **Evaluation**

Il sera procédé à l'évaluation du CRSD une fois par an. Soit, cinq fois pendant la durée du contrat. Le chef de projet du CRSD établira, lors de la première réunion d'évaluation, un rapport de gestion sur l'état d'avancement des projets inscrits au Contrat et identifiera les difficultés éventuellement rencontrées.

L'évaluation se fondera à la fois sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Une attention particulière sera accordée au :

- nombre d'emplois créés sur le périmètre du Contrat ;
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du Contrat ;
- taux de reclassement local des personnels civils du CEC de Givet restant au départ dudit CEC ;
- taux d'emplois créés à l'occasion de la réaffectation de l'emprise.

harleville-Mézières,
le 10 février 2009

Le Préfet
des Ardennes

Le Président
du Conseil Général
des Ardennes

Le Maire de Givet

Le Président de la
communauté de communes
Ardenne Rives de Meuse

Jean-François SAVY

Benoît HURE

Claude WALLENDORFF

Bernard DEKENS

En présence de

M. le Secrétaire d'Etat
chargé de l'Aménagement du Territoire

Hubert FALCO

[1] DIACT

VIANNEXES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Fiche n° 1 :**

- Etude de diagnostic complémentaire

- **Fiche n° 2 :**

-

- 1 Développement du Port de Givet
- 2 Liaison Port – Parc d’activité communautaire

- **Fiche n° 3 :**

- Fluidifier le trafic et renforcer la sécurité sur la RD 8051

- **Fiche n° 4 :**

- Opération restructuration de l’artisanat et du commerce

- **Fiche n° 5 :**

- Action en faveur des entreprises artisanales de production

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- **Fiche n° 6 :**
 - **Requalification urbaine de la ville de Givet**

- **Fiche n° 7 :**
 - **Acquisition d'un bateau restaurant**

- **Fiche n° 8 :**
 - **Etude sur la halte fluviale**

DEVELOPPEMENT DES SERVICES

- **Fiche n° 9** :

- **Création d'un foyer logement**

- **Fiche n° 10** (hors contrat de redynamisation) :

- **Hébergement des personnes âgées dépendantes**

- **Fiche n° 11** (hors contrat de redynamisation) :

- **Développement de pôles d'excellence au collège (création d'une classe bilingue anglais-allemand)**

- **Fiche n° 12** (hors contrat de redynamisation) :

- **Développement de pôles d'excellence au lycée (création d'une section européenne anglais-allemand)**

- **Fiche n° 13** (hors contrat de redynamisation) :

- **Développement de pôles d'excellence au collège (création d'une section sportive natation)**

- **Fiche n° 14** (hors contrat de redynamisation) :

- **Formation continue vers les métiers d'aide à la personne**

FICHE 1

Etude sur la réutilisation du fort de Charlemont

Objectif de l'action :

L'objectif de cette action est de rechercher des activités économiques susceptibles de s'implanter sur le site du fort de Charlemont libéré par l'armée en finançant une étude sur les possibilités et perspectives de réaffectation du site du fort de Charlemont.

Résultats attendus :

Les résultats attendus sont l'implantation de nouvelles activités sur le site de Charlemont.

Public visé :

Entreprises susceptibles de s'installer à Givet.
Population active de Givet et des environs.

Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

Dans le cadre du contrat de site, il est offert la possibilité de faire réaliser une étude par un des 4 cabinets retenus par la DIACT.

Il a été décidé de faire porter cette étude sur l'état des lieux au travers d'un diagnostic patrimonial complet du fort de Charlemont en vue de la réalisation d'un outil communicant, de valorisation des éléments de diagnostic, permettant la promotion du site auprès de porteurs de projets et l'information précise de ces porteurs de projet sur l'état du site.

Par ailleurs, il est proposé de lancer une seconde étude à caractère prospectif sur les modalités possibles de reconversion du fort de Charlemont, financée sur les crédits du contrat de site. Cette étude pourrait porter sur les points suivants :

– ~~-----~~ identifier les pistes potentielles de réutilisation de ce site, dans une perspective transfrontalière – notamment une logique de complémentarité avec Namur et Dinant – et de développement durable, dans les domaines touristique, culturel, sportif, de formation et de recherche, ou industriel ;

1

Dans le domaine du tourisme, l'objectif est de définir les conditions de la création d'une offre de tourisme culturel attractive sur l'ensemble patrimonial fortifié englobant ce site, celui du fort Condé

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

et celui des Monts d'Hairs, visant un réel impact économique et culturel et s'inscrivant dans une mise en réseau interrégionale « Grand Nord Est ».

La mise en valeur touristique recherchée pourrait être compatible avec une réutilisation d'espaces à des fins économique et sociale dans le champ de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation au patrimoine et à l'environnement ainsi qu'aux technologies du développement durable.

L'étude devrait donc porter sur un état des lieux du potentiel touristique des sites, la définition d'un « concept » culturel et touristique fondé sur l'identité propre aux sites de Givet, la définition des conditions de faisabilité d'un plan d'actions à court/moyen/long terme, dans une mise en perspective et valorisation interrégionale « Grand Nord Est » et transfrontalière. L'étude devrait également proposer des modes d'utilisation des espaces au profit d'activités économiques et sociales compatibles avec l'exploitation culturelle et touristique.

~~-----~~ identifier les forces et faiblesses de ce site par rapport aux attentes actuelles des investisseurs potentiels au regard des pistes identifiées de réutilisation des sites ;

~~-----~~ indiquer les avantages et inconvénients pour la réutilisation du site d'un éventuel classement au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

~~-----~~ indiquer si le projet de parc naturel régional des Ardennes peut être un atout pour la reconversion de ce site et, si oui, en quoi ;

~~-----~~ indiquer si le développement de technologies innovantes dans le domaine de la production de l'énergie est susceptible de générer une utilisation spécifique de ce fort et, si oui, laquelle.

Le montant prévisionnel de cette étude est estimé à 100 000 € TTC.

Maîtrise d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage est la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse.

Maîtrise d'œuvre :

Cabinet à choisir.

Date de début de l'opération :

2008

2

Calendrier prévisionnel de réalisation :

2009	2010	2011	2012	2013
Résultat de l'étude	Premières	Réaffectations	Réaffectations	Fin des
Lancement de la	réaffectations			réaffectations
prospection				

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Plan de financement prévisionnel:

Principaux postes de dépense	Financeurs	Montant TTC	Taux de participation
Total	Etat	0,04M€	40%
	CG	0,04M€	40%
	CR		
	CCARM	0,02M€	20%
	Total	0,1M€	100%

Modalités de suivi de l'opération:

L'étude est pilotée par un comité de pilotage qui regroupe, sous la conduite de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, la préfecture, la commune, le conseil général, le SDAP, la DDEA, la DRIRE, la DRT, l'armée, le TPG, la DIACT.

Département des Ardennes
Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

FICHE 2

1.1.2.Développement économique de Givet

~~~~~

Le port et la zone d'activités

#### Objectif de l'action :

- Les objectifs de cette action sont de renforcer l'offre foncière et immobilière à destination des entreprises sur la ville de Givet en liaison avec son port :

- en développant la zone portuaire de Givet par l'aménagement d'une plate-forme multimodale et l'extension du port au quai des Trois-Fontaines (en prolongement des actions menées dans le cadre du CPER 2007 – 2013) ;

- en améliorant la liaison entre le port et le parc d'activité communautaire de Givet (PACOG) et en renforçant l'offre foncière de ce parc et son attractivité ;

#### Résultats attendus :

- Les résultats attendus sont le développement du trafic sur le port de Givet, notamment avec la mise en place d'un trafic de conteneurs et l'accueil de nouvelles entreprises sur le port et le PACOG.

#### Public visé :

- Entreprises susceptibles de s'installer à Givet.  
Population active de Givet et des environs.

#### Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats).

- Nombre de créations d'emplois : 75  
- Nombre d'entreprises implantées ou développées en bord à quai : 13

### **1.2.2.Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :**

-  
-  
-

### III.1 I - LE PORT DE GIVET

#### **I – 1 Situation et enjeux du port de Givet :**

Le Port de Givet a été ouvert au trafic en 1911 et a vu croître son activité jusque dans les années 60, avec un trafic qui a atteint 1,4 M de tonnes. S'en est suivie une longue période de déclin jusqu'à la fin des années 1990.

Situé à l'extrémité nord du département des Ardennes, sur la frontière avec la Belgique, le port de Givet occupe une position stratégique à l'extrémité d'un itinéraire fluvial accessible aux bateaux du gabarit de 1 350 tonnes venant des ports de la mer du Nord, via la Belgique.

De ce fait, il joue un rôle majeur de porte fluviale d'échange entre la région Champagne-Ardenne et les ports maritimes de la Mer du Nord et constitue un atout pour la région et le département des Ardennes.

Afin que cette plate-forme portuaire donne la pleine mesure du potentiel économique qu'elle représente, elle a bénéficié d'un premier train de mesures dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et des fonds européens sur la période 2000-2006. Il s'est agi de la relier au réseau à grand gabarit nord-européen dans le but d'y créer une plate-forme multimodale : approfondissement de la Meuse de Namur à Givet, approfondissement de l'écluse des 4 Cheminées et reconstruction du barrage de Givet. En outre, la CCI, concessionnaire du port depuis 2005, a investi 4 M€ pour aménager ses infrastructures : voiries internes, terre-plein, etc...

Ces aménagements ont donné des premiers résultats significatifs de reprise d'activité, son trafic passant de 200 000 tonnes en 2000 à 371 000 tonnes en 2007. Ce trafic 2007 se ventile entre un trafic céréalier à l'export de 119 000 tonnes et un trafic de 252 000 tonnes pour le port public, composé principalement de granulats, de charbon et, plus récemment, d'engrais et de fonte. Ce renouveau est également porté par le dynamisme d'entreprises venant s'implanter sur la zone portuaire ou sur le PACOG en s'appuyant sur le transport fluvial pour développer leurs activités (BST, Bialco...).

Il a donc été décidé de poursuivre les aménagements nécessaires pour développer une plate-forme multimodale de conteneurs dans le port de Givet, avec l'inscription de 6 M€ dans le contrat de projet Etat-Région 2007-2013, repris dans le cadre du contrat de développement économique des Ardennes avec un financement de 6,2 M€.

Cette opération est décomposée en 3 projets :

- une étude de développement économique partenarial des ports de Givet et Namur ;
- l'élargissement de la porte de garde pour permettre le passage des péniches de 1350 tonnes ;
- l'aménagement et l'équipement d'une plate-forme de conteneurs multimodale.

Elle s'inscrit dans un contexte rendu encore plus favorable par le Grenelle de l'environnement et les tensions sur le marché du pétrole, qui ont souligné tout l'intérêt socio-économique et de développement durable attaché au report modal et au renouveau de la voie d'eau. En outre, ce potentiel s'appuie sur le développement soutenu des ports maritimes et la croissance très forte du trafic de conteneurs constatée à l'échelle mondiale.

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

L'ensemble de ces raisons milite pour rechercher un optimum de développement du port de Givet, en exploitant l'ensemble des opportunités qui se présentent sur site.

Toutefois, le port de Givet souffre d'un handicap avec la taille réduite de la zone portuaire, le peu de réserves foncières autour des darses et un cloisonnement vers le sud du fait de la faible taille de la porte de garde. Ceci est également préjudiciable pour la ville de Givet sur un plan économique, car l'étroitesse de la porte de garde interdit l'accès au centre ville des grands bateaux à passagers, et sur un plan environnemental, en ayant à subir le transit par la ville des camions de vrac (charbon, granulats de la carrière des Pierres-Bleues....).

Le développement de la plate-forme multimodale devra, par ailleurs, prendre en considération le fait que la voie ferrée Givet – Charleville-Mézières n'est pas au gabarit B+, ce qui ne permettra pas aux grands conteneurs qui arriveront dans le port de Givet, de poursuivre leur trajet par la voie ferrée (mais dans l'attente, un trafic par la voie ferrée pour les conteneurs de 20 pieds ou par la route pourra se développer).

Enfin, tout récemment, la décision du Gouvernement de fermer en juillet 2009 le centre d'entraînement commando de Givet s'est accompagnée de la mise en place d'un contrat de redynamisation de site, financé par l'Etat à hauteur de 4 M€, avec notamment l'objectif que « l'Etat intensifie l'effort qu'il a engagé en faveur des aménagements et du développement du port de Givet ».

Cela devrait permettre de financer des travaux complémentaires notamment avec un quatrième projet, consistant en l'aménagement du quai des 3 Fontaines, permettant de lever les obstacles au développement du port en étendant la surface portuaire pour permettre d'implanter un terminal à conteneurs d'une surface suffisante pour sa rentabilité.

Sur ces bases, les perspectives de croissance du trafic qui peuvent être raisonnablement envisagées reposent, prioritairement, sur la mise en place d'une ligne de conteneurs, en visant une activité à 5-10 ans au seuil de rentabilité de 6 000 EVP par an et de 10 000 EVP ultérieurement, sur l'augmentation des exportations de granulats à hauteur de 300 000 tonnes et sur le développement de nouveaux trafics à valeur ajoutée (engrais, produits métallurgiques, cuivre).

Enfin, il convient d'ajouter que la chambre régionale de commerce et d'industrie lance actuellement une étude de positionnement des 4 plates-formes multimodales en Champagne-Ardenne, dans le cadre du CPER, dont le port de Givet. Il s'agit de mener une analyse du marché de la logistique hors produits pondéreux, de comprendre le processus de la chaîne coûts pour savoir si la Région est compétitive sur ce marché et de faire apparaître les atouts de ces plates-formes. Le coût de cette étude est estimé à 50 000 €, la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse en est partenaire, et ses résultats sont attendus au mois d'avril 2009.

### **I – 2 Partenaires de cette opération :**

L'ensemble des réflexions conduites pour le développement des activités portuaires et associées sur la zone de Givet mobilise un grand nombre d'acteurs :

– l'Etat : Préfectures de Région Champagne-Ardenne et du département des Ardennes, directions régionale et départementale de l'équipement et de l'agriculture, direction interrégionale Nord-Est de Voies navigables de France, MEEDDAT ;

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

- les collectivités territoriales : région Champagne-Ardenne, Conseil général des Ardennes, communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, ville de Givet, ville de Chooz ;
- acteurs économiques locaux : CCI 08, Lafarge ;
- partenaires belges : Ministère de l'équipement et des transports de Wallonie, Province de Namur, Port autonome de Namur.

### **I – 3 Description de l'opération « port de Givet » :**

-

Dans le but de réaliser une véritable plate-forme multimodale à l'échelle de la région, 3 actions, inscrites au CPER 2007- 2013 et au contrat de développement économique des Ardennes pour un financement de 6,2 M€, ont été décidées :

➤..... **mener une étude de développement économique partenarial des ports de Givet et de Namur**, cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre d'Interreg IV. Le montant de cette étude est de 200 000 €, dont 100 000 € de crédits européens. Le dossier a été déposé et déclaré recevable. La réponse est attendue avant la fin de l'année. Le cahier des charges de l'étude est en cours de préparation.

#### **Le plan de financement de cette étude est le suivant :**

- Union Européenne : 100 000 € ;
- Port autonome de Namur : 50 000 €
- VNF sur crédits propres, hors CPER : 50 000 €

➤..... **élargir la porte de garde**, située en amont du port, qui ne peut être aujourd'hui franchie par des bateaux de 1 350 tonnes.

Les objectifs visés sont :

- permettre aux péniches de 1 350 tonnes d'accéder au quai des 3 Fontaines et de charger directement les granulats de la carrière des Pierres-Bleues – Lafarge, autorisant ainsi une augmentation du trafic de granulats jusqu'à 300 000 tonnes ;
- permettre l'accès au centre-ville des grands bateaux à passagers belges ;
- limiter, voire supprimer, le transit des camions de vrac à travers la ville de Givet pour charger les granulats de la carrière des Pierres Bleues et transporter le charbon ou les engrais déchargés sur le port ;
- donner à l'élargissement de la porte de garde un intérêt supplémentaire, avec l'accord de Lafarge pour remettre le quai des Trois Fontaines au domaine public fluvial pour l'euro symbolique et la possibilité qui en découle de transférer sur ce quai tout ou partie de l'activité pondéreux du port, car il permettra ainsi de dégager de la place sur le port pour recevoir une activité pour colis lourds et conteneurs.

Le coût du projet d'élargissement de la porte de garde est estimé à 4 M€ (inscrit au CPER) qui se

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

décompose en 0,6 M€ d'études et 3,4 M€ de travaux. VNF s'engage sur ce montant de 4 M€ et prendra en charge tout surcoût éventuel sur son budget propre.

### ➤..... **Aménager une plate-forme multimodale permettant de recevoir des colis lourds et des conteneurs** :

La CCI a fait réaliser une étude par un bureau d'ingénierie qui chiffre, en première analyse, à 4 M€ le coût d'aménagement des quais et darses et de l'intégralité du môle 1 en plate-forme d'accueil de colis lourds et de conteneurs.

Toutefois, l'objectif est de démarrer l'activité conteneurs de manière progressive, son développement étant ensuite pris en charge par le concessionnaire dans le cadre normal de la concession.

Pour une activité annuelle de 10 000 EVP, les besoins sont de disposer d'une zone revêtue de 2 à 3 hectares, d'un parc à conteneurs clôturé, d'un quai ad hoc, d'un outil de manutention mobile de type « stacker » et de dessertes routières et ferrées.

A ce stade, une enveloppe prévisionnelle de 3 M€ apparaît correctement dimensionnée par rapport au besoin.

Afin d'offrir un équipement optimal, ces 3 actions sont complétées par :

### ➤..... **Aménagement du quai des Trois Fontaines** :

Les objectifs visés sont :

- le report de tout ou partie du vrac du port actuel sur ce site (granulats Lafarge et éventuellement charbon) et l'augmentation du trafic de granulats ;
- par là même, la diminution, voire l'arrêt, des norias de poids lourds dans le centre-ville de Givet pour transporter le vrac transitant par le port ;
- une extension portuaire sur les terrains bord à voie d'eau en arrière du quai, cédés pour l'euro symbolique à la CCI 08 par la société Lafarge, en vue de leur intégration dans le périmètre de la concession et de leur classement dans le domaine public fluvial.

La rentabilité du projet est assise sur la seule localisation de l'activité d'export des granulats de la carrière des Pierres Bleues, actuellement située sur le port actuel au quai des Trois Fontaines. Elle permet, en effet, l'augmentation de l'activité et la réduction des nuisances dans la traversée de Givet. Toute activité de complément concernant des matériaux inertes est également envisageable. Une analyse complémentaire reste, par ailleurs, à produire, afin de définir si les activités d'importation de charbon pourraient également être transférées sur ce site, ce qui en accroîtrait encore la rentabilité économique.

Le renforcement du site à envisager serait donc le suivant : amélioration de la longueur de quai, clôture de l'espace portuaire, amélioration du bassin de virement pour faciliter et sécuriser les manœuvres des péniches.

L'estimation de l'ensemble de ces travaux porte sur 2,2 M€, dont 0,8 M€ de dragage pourraient être financés par VNF sur son budget propre.

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Au total, le projet global représente un coût de 9,4 M€ et le financement apporté par le contrat de développement économique des Ardennes est de 6,2 M€. Il reste un financement de 3,2 M€ à trouver pour cette deuxième tranche.

### **I – 4 Maîtrise d’ouvrage**

Les maîtres d'ouvrage sont :

VNF, CCI des Ardennes, Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse.

### **I – 5 Maîtrise d’œuvre**

La maîtrise d’œuvre est assurée par :

VNF, CCI des Ardennes.

### **I – 6 Calendrier prévisionnel de réalisation**

| 2009                                         | 2010                                        | 2011                                                    | 2012                                                      | 2013 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------|
| ••••• Etudes porte de garde                  | •••• Etudes porte de garde                  | ••••• Travaux porte de garde (phase 1)                  | •••••• Travaux porte de garde (phase 2)                   |      |
| ••••• Etude Interreg                         | •••• Aménagements quais et darses (phase 2) | ••••• Aménagement plate-forme des 3 Fontaines (phase 1) | •••••• Appareillage mobile de manutention                 |      |
| ••••• Aménagements quais et darses (phase 1) | •••• Aménagement plate-forme multimodale    |                                                         | •••••• Aménagement plate-forme des 3 Fontaines (phase 2)  |      |
| ••••• Etudes plate-forme des 3 Fontaines     |                                             |                                                         | •••••• Dragage et bassin de virement quai des 3 Fontaines |      |
| ••••• Travaux sur passage à niveau           |                                             |                                                         |                                                           |      |

### **I – 7 Plan de financement prévisionnel**

|                    |          |                              |       |
|--------------------|----------|------------------------------|-------|
| - Etat             | 1,1      | €                            | 34,4% |
| - Conseil Régional | 0,750 M€ | (avis favorable de principe) | 23,4% |
| - Conseil Général  | 0,350 M€ |                              | 10,9% |
| - VNF              | 0,8      | M€                           | 25,0% |
| - CCI              | 0,2      | M€                           | 6,3%  |

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

|                     |  |              |               |              |
|---------------------|--|--------------|---------------|--------------|
| <b>Total T.T.C.</b> |  | <b>3,2M€</b> | <b>3,2 M€</b> | <b>100 %</b> |
|---------------------|--|--------------|---------------|--------------|

Pour mémoire, plan de financement prévisionnel global des 9,4 M€ de travaux d'aménagement du port de Givet :

| Principaux postes de dépense              | Financeurs                                      | Montant Travaux TTC | Montant des financements                 | Taux de participation |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|-----------------------|
| Etudes                                    |                                                 | 0,2 M€              |                                          |                       |
|                                           | - Interreg                                      |                     | <b>0,1 M€</b>                            | <b>50%</b>            |
|                                           | - Port autonome de Namur                        |                     | 0,05M€                                   | 25%                   |
|                                           | - VNF                                           |                     | 0,05M€                                   | 25%                   |
| Elargissement de la porte de Garde (4M€)  | Dans le cadre CDE/CPER                          | 6,0 M€              |                                          |                       |
|                                           | - Etat,                                         |                     | 2 M€                                     | 33,3%                 |
| Aménagement plate-forme multimodale (3M€) | - conseil régional,                             |                     | 2 M€                                     | 33,3%                 |
|                                           | - conseil général,                              |                     | 1 M€                                     | 16,7%                 |
|                                           | - CCI                                           |                     | 0,4 M€                                   | 6,7%                  |
| Plate-forme des Trois Fontaines (2,2M€)   | - Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse |                     | 0,6 M€                                   | 10,0%                 |
| <b>1<sup>ère</sup> tranche de</b>         | <b>financements acquis</b>                      | <b>6,2 M€</b>       | <b>6,2 M€</b>                            | <b>100%</b>           |
|                                           | - Etat                                          |                     | 1,1 M€                                   | 34,4%                 |
|                                           | - Conseil Régional                              |                     | 0,750 M€                                 | 23,4%                 |
|                                           | - Conseil Général                               |                     | (avis favorable de principe)<br>0,350 M€ | 10,9%                 |
|                                           | - VNF                                           |                     | 0,350 M€                                 | 25,0%                 |
|                                           | - CCI                                           |                     | 0,8 M€                                   | 6,3%                  |
|                                           |                                                 |                     | 0,2 M€                                   |                       |
| <b>2<sup>ème</sup> tranche de</b>         | <b>financements à mobiliser</b>                 | <b>3,2 M€</b>       | <b>3,2 M€</b>                            | <b>100%</b>           |
| <b>Total</b>                              |                                                 | <b>9,4 M€</b>       | <b>9,4 M€</b>                            | <b>100%</b>           |

**I – 8 Modalités de suivi de l'opération: comité de pilotage restreint**

L'opération est pilotée par le SGAR et le Conseil régional au titre du contrat de projet Etat-Région. Le relais local est assuré par un groupe de travail partenarial, piloté par la DDEA pour le compte du Préfet, regroupant : le Conseil régional, le Conseil général, la communauté de communes, la ville de Givet, la CCI 08, VNF, le SNNE, la DACI de la préfecture, la DRE, le SGAR, le Port autonome de Namur et d'autres services en tant que de besoin.

III.1 II – LE PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE DE GIVET (PACOG)

## **II – 1 Situation et enjeux du parc d'activités communautaire de Givet :**

Cette zone d'activités sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, est située à proximité du port de Givet et dispose d'un embranchement ferré qui pourrait facilement être remis en activité pour développer le fret si une demande s'exprimait en ce sens.

Par ailleurs, la zone fait actuellement 51 hectares dont 41 cessibles. Tous ses terrains sont actuellement viabilisés et elle dispose de 20 ha de réserves inscrits en zone 1AU du PLU pour une extension future.

La zone dispose d'un bâtiment administratif et de services avec des salles de réunion, d'un hôtel d'entreprises, d'une zone de stationnement poids lourds/VL équipée de sanitaires. Un dispositif de vidéosurveillance avec gardiennage est en cours de mise en place.

Les réseaux sont les suivants : électricité : 5 MW, 15 000 volts ; possibilité de desserte en gaz industriel (pression 4 bars et débit 2000 m<sup>3</sup>/h) ; eau potable ; haut-débit 8 Mbits.

Les entreprises implantées sur le site représentent environ 150 emplois. Ce sont des entreprises artisanales de petite taille.

En outre, le projet d'implantation BIALCO/PAPERPOWER sur un terrain de 7 ha est en cours d'instruction par la DIREN (installation classée) et la DDE (permis de construire). Il s'agit d'une installation de production de combustible et de production d'énergie à partir de déchets de papier (40 emplois à terme).

## **II – 2 Description de l'opération**

Afin d'améliorer la liaison avec le port, notamment pour des entreprises comme BIALCO/PAPERPOWER dont une partie de l'approvisionnement se réalise par péniches mais dont le process est trop important pour accepter une installation en bord à quai, en zone inondable, la communauté de communes souhaite construire une liaison routière port – PACOG. Les études sont en cours pour une liaison en site propre réservée à l'usage des entreprises du PACOG. Cette voie étant en site propre, l'insertion sur la route départementale 8051 (ex RN51) ne nécessitera pas d'aménagements lourds de type rond-point : la liaison sera fermée par une barrière et un feu tricolore sera installé pour protéger le carrefour.

Les travaux de cette liaison sont prévus pour 2009. Leur coût prévisionnel est de l'ordre de 1,7 M€ HT pour 1,2 km de voirie et leur financement est programmé au budget de la communauté de communes.

Pour améliorer sa capacité, les 20 ha de réserves foncières pourraient être viabilisés et intégrés au PACOG en fonction de la demande d'implantation d'entreprises (estimation à définir).

Une réflexion pourrait être menée, sur cette zone, en liaison avec la CCI, pour en faire un pôle de recyclage puisqu'il y aura déjà BST et BIALCO/PAPERPOWER, ce qui permettrait de lui donner une identité et d'améliorer ainsi son attractivité. L'étude pourrait également identifier quelles entreprises seraient des cibles privilégiées à attirer du fait des potentiels de synergie (déchets de l'une, matière première de l'autre, émission de chaleur par un process industriel récupérée par une

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

autre, etc...) avec les entreprises déjà présentes (économie circulaire). (estimation : 40 000 €).

Une réflexion pourrait également être menée sur le très haut débit. L'idée serait de proposer, après étude, par le biais de la fibre optique, une offre de service à 100 Mbits aux entreprises installées sur le PACOG, sachant que Givet est relié au très haut débit par France Télécom. Cette offre de service supplémentaire serait également de nature à renforcer l'attractivité de la zone (estimation à définir).

### II – 3 Maîtrise d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage est la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse.

### II – 4 Maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'urbanisme Dumay.

### II – 5 Calendrier prévisionnel de réalisation :

| 2009                                       | 2010                               | 2011                  | 2012                  | 2013 |
|--------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------|
| ●●●● Réalisation de la liaison PACOG       | ●●●●● Etude Port – extension PACOG | ●●●●● Extension PACOG | ●●●●● Extension PACOG |      |
| ●●●● Etude positionnement économique PACOG | ●●●●● Connection haut-débit PACOG  |                       |                       |      |
| ●●●● Etude connection très-haut débit      |                                    |                       |                       |      |

### II – 6 Plan de financement prévisionnel

| Principaux postes de dépense                    | Financeurs                                              | Montant HT    | Taux de participation |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|
| Liaison Port - PACOG                            | - Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) | 1 M€          | 58,82 %               |
|                                                 | - Etat                                                  | 0,350 M€      | 20,59 %               |
|                                                 | - Conseil général                                       | 0,350 M€      |                       |
| <b>Total HT</b>                                 |                                                         | <b>1,7 M€</b> | <b>100 %</b>          |
| Extension du PACOG                              | - Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) | Pour mémoire  |                       |
| Etude sur le positionnement économique du PACOG | - Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse         | 0,04 M€       |                       |

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Connexion très haut-débit  
(CCARM)  
- Communauté de  
communes Ardenne  
Rives de Meuse  
(CCARM)

### **II – 7 Modalités de suivi de l’opération: comité de pilotage restreint**

L'opération est pilotée par la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, en liaison avec la commune et le Conseil général.

## FICHE 3

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Intitulé de l'action : fluidifier le trafic et renforcer la sécurité sur la RD 8051 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|

### Objectif de l'action :

Les objectifs de cette action sont d'améliorer l'accessibilité routière de Givet depuis et vers le reste du département des Ardennes.

La Route Départementale 8051 (RD8051) est le seul axe routier desservant la pointe de Givet.

Des aménagements ponctuels de cette route permettront de fluidifier les trafics tout en sécurisant les conditions de circulation.

### Configuration actuelle de la RD8051 et composition du trafic :

Anciennement propriété de l'Etat, la RN51 a été transférée dans le domaine public départemental le 1er janvier 2006, en application de l'acte II de la décentralisation.

Cette route exclusivement bidirectionnelle et faisant une largeur de 7 mètres, s'inscrit dans un environnement relativement contraint (bordure de Meuse, bordure de falaise du massif de l'Ardenne, bordure de voie ferrée et nombreuses traversées d'agglomérations).

Elle supporte un trafic de 6 000 à 10 000 véhicules/j, selon les portions, dont 5 à 6 % de Poids Lourds.

### Accidentologie :

Près de 80 accidents ont été recensés depuis 1995 sur la RD8051 entre Givet et Fumay, avec 19 morts, 27 blessés hospitalisés et 81 blessés non hospitalisés.

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Types d'aménagements prévus :

- Amélioration des conditions de dépassement par la création localement d'une troisième voie en créneau de dépassement ou aménagement de sécurité de type carrefour.

Il est prévu de mettre en application ce type d'aménagement sur deux secteurs présentés ci-après.



## **AMELIORATION DES CONDITIONS DE DEPASSEMENT**

### **Zone 1 : Création d'une 3<sup>ème</sup> voie de circulation en créneau de dépassement entre Foisches et Aubrives (PR 8+250 à PR 8+900) :**

Cette portion de la RD8051 en ligne droite est propice à l'aménagement d'une troisième voie de circulation. Elle permettra la création d'un créneau de dépassement sur environ 400 m de long (non compris les biseaux d'extrémités). L'élargissement de la route se fera par ses deux rives Est et Ouest.

Le créneau de dépassement sera dédié exclusivement à la circulation dans le sens Givet vers Charleville-Mézières.

Les véhicules circulant dans le sens inverse ne pourront pas doubler.

*Coût estimé : 350 000 € H.T.*

### **Zone 2 : Création d'une 3<sup>ème</sup> voie de circulation en créneau de dépassement entre Montigny/Meuse et Fépin (PR 17+800 à PR 18+800) :**

Cette portion de la RD8051 en ligne droite est propice à l'aménagement d'une troisième voie de circulation. Elle permettra la création d'un créneau de dépassement sur environ 700 m de long (non compris les biseaux d'extrémités). L'élargissement de la route se fera par sa rive Ouest.

Le créneau de dépassement sera dédié exclusivement à la circulation dans le sens Charleville-Mézières vers Givet.

Les véhicules circulant dans le sens inverse ne pourront plus doubler.

*Coût estimé : 650 000 € H.T.*

*Coût total des opérations estimé à 1 M €.*

**3**

\* \* \*

Calendrier prévisionnel de réalisation :

L'ensemble des aménagements présentés ci-avant pourrait être réalisé en 2009.

Plan de financement prévisionnel :

Les travaux seront financés à hauteur de :

- 50 % par l'Etat, soit 0,5 M €.
- 50 % par le Conseil Général des Ardennes, soit 0,5 M €.

Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs :

- maintien des 230 emplois dans les entreprises desservies par cette route
- diminution de l'accidentologie.



## FICHE 4

Intitulé de l'action : ORAC de GIVET

Objectif de l'action : Accompagner les entreprises artisanales et commerciales dans leurs investissements afin de maintenir et développer l'emploi

-

Résultats attendus : 60 dossiers aidés, 200 emplois préservés ou maintenus

-

Public visé : entreprises artisanales et commerciales (< 20 salariés)

-

Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

-

Une ORAC (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce) est une opération qui vise le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des entreprises de très petites tailles du commerce, de l'artisanat et des services.

Il s'agit d'une opération concernant un nombre d'entreprises appartenant à un secteur géographique bien défini et portée par une structure intercommunale.

Concernant la re-dynamisation du site de défense de GIVET, l'ORAC permet d'agir sur l'environnement par le développement économique (individuel ou collectif), directement ou en partenariat.

Les modalités de mise en œuvre d'une ORAC sont parfaitement définies et bien connues. Les objectifs de moyens et de résultats annoncés dans cette fiche résultent d'une analyse effectuée sur 13 ORAC en Champagne-Ardenne sur la période 2004-2007. A noter que cette analyse a pris en compte l'ORAC effectuée avec la Communauté de Communes d'Epernay (Marne) suite au départ du 13<sup>ème</sup> Régiment du Génie d'Epernay et dont la reconduction sur le site de GIVET apparaît tout à fait pertinente.

Compte tenu de l'expérience tirée des ORAC dans le département des Ardennes depuis quelques années (<http://www.orac08.fr/>), il n'est pas nécessaire de passer par une phase d'étude préalable. De la même façon, l'exécution opérationnelle peut être envisagée avec les moyens dont dispose la Communauté de Communes sans avoir à procéder à un recrutement spécifique.

-

Maîtrise d'ouvrage : Etat (Préfet) qui constitue et préside le comité de pilotage.

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

-  
Maîtrise d'œuvre : Communauté de Communes d'Ardenne Rives de Meuse

-  
Date de début de l'opération : début 2009

-  
Calendrier prévisionnel de réalisation :

-  
 3 années pleines de phase opérationnelle

1 année pour solder les dossiers et fournir le bilan complet

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|------|------|------|------|------|
| X    | X    | X    | X    |      |

-  
Plan de financement prévisionnel sur 3 ans  
 ( 3 budgets identiques par période de 12 mois)

| Principaux postes de dépense                                  | Financeurs          | Montant HT                                                 |                          |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Aides directes aux investissements et au maintien de l'emploi | FRED<br>Entreprises | 300 000 euros<br><u>1 200 000 euros</u><br>1 500 000 euros | 20%<br><u>80%</u>        |
| Actions collectives (1)                                       | FRED<br>FNADT       | 75 000 euros<br>75 000 euros<br><u>37 500 euros</u>        | 40%<br>40%<br><u>20%</u> |

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

|                  |                                   |                               |                    |
|------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------|
|                  | <b>Entreprises ou consulaires</b> | <u>187 500 euros</u>          |                    |
| <b>Animation</b> | FRED                              | 54 000 euros                  | 40%                |
|                  | FNADT                             | 54 000 euros                  | 40%                |
|                  | <u>Communauté de communes</u>     | <u>27 000 euros</u>           | <u>20%</u>         |
|                  |                                   | <u>135 000 euros</u>          |                    |
| <b>Totaux</b>    | <b>FRED</b>                       | <b>429 000 euros</b>          | <b>23,5%</b>       |
|                  | <b>FNADT</b>                      | <b>129 000 euros</b>          | <b>7,1%</b>        |
|                  | <b>ENTREPRISES</b>                | <b>1 200 000 euros</b>        | <b>65,8%</b>       |
|                  | <b>CONSULAIRES</b>                | <b>37 500 euros</b>           | <b>2,1%</b>        |
|                  | <b>COMMUNAUTE COMMUNES</b>        | <b><u>27 000 euros</u></b>    | <b><u>1,5%</u></b> |
|                  |                                   | <b><u>1 822 500 euros</u></b> | <b><u>100%</u></b> |

- (1) Le choix définitif des actions collectives à engager sera fait au moment de la décision de démarrer l'opération. (4 propositions évoquées : démarche qualité et aménagement point de vente, annuaire savoir-faire ORAC/OPAH, reprise d'entreprises, opération reclassement). Une convention entre les partenaires est prévue.

NB : La Région intervient en complément, à travers la convention d'aménagement avec le Pays Ardenne-Val de Meuse (un seul animateur et un seul comité de pilotage)

Modalités de suivi de l'opération:

-

Le comité de pilotage de l'ORAC est présidé par le Préfet et comprend les membres suivants :

Le Président de la communauté de communes

Le Maire de GIVET ou son représentant

Le Président du Conseil régional ou son représentant

Le Président du Conseil général ou son représentant

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Ardennes ou son représentant

Le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes ou son représentant

Le Trésorier-payeur général des Ardennes ou son représentant

Le Délégué régional au commerce et à l'artisanat

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par le chargé de mission ORAC.

### Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats).

-

Un tableau de bord de suivi est mis en place au démarrage de l'opération selon le modèle retenu pour l'ensemble des ORAC de Champagne-Ardenne. La prise en compte des indicateurs spécifiques au contrat de re-dynamisation ne pose aucun problème.

-

A ce titre, les indicateurs obligatoires suivants y figureront :

- nombre de création d'emplois sur le périmètre du contrat : 200 emplois maintenus
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du contrat : 60 projets aidés.

Département des Ardennes

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

## FICHE 5

Intitulé de l'action : Action en faveur des entreprises artisanales de production

Objectif de l'action :

-

Accompagner et former un groupe de 10 entreprises dans la mise en œuvre d'actions d'amélioration de leur productivité afin de maintenir et développer l'emploi.

-

-

Résultats attendus : Maintien de 50 emplois.

-

-

Public visé : 10 entreprises artisanales de production de moins de 20 salariés.

Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

-

Basée sur le principe Formation / Action, cette action comprendra différentes phases réparties sur un an :

- Sensibilisation

- Pré-diagnostic

- Diagnostic

- Formation

- Conseil / Accompagnement par un consultant et un universitaire de l'UTT experts

- Intervention à temps partagé de 3 élèves ingénieurs pendant six mois (étudiants spécialisés réalisant leur stage de fin d'études).

NB : Des réunions inter-entreprises régulières permettront à celles-ci d'échanger sur leurs meilleures pratiques.



## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Identifiée en 2005 par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie comme une « Technologie Clé », la « Production au Plus Juste » préconise les voies d'amélioration suivantes :

- Appliquer les principes du juste à temps
- Eliminer les opérations sans valeur ajoutée
- Optimiser l'usage des équipements les plus limitants en terme de performance
- Appliquer les principes du « zéro-défaut »
- Alléger et décloisonner l'organisation
- Porter une nouvelle considération aux ateliers
- Favoriser le travail en équipe
- Procéder à des améliorations constantes

-  
-  
Au service des entreprises et du développement économique de la Pointe de GIVET, cette action met en jeu des compétences spécialisées : le corps enseignant de l'Université de Technologie de Troyes (UTT), des étudiants BAC+5 de l'UTT, un cabinet de consultants ainsi que les deux CMA de l'Aube et des Ardennes.

Aussi, la réunion et la synergie de tous ces acteurs permet de créer et de développer une chaîne de valeur comparable aux modes de fonctionnement d'un milieu macro-économique.

Cette action menée n'est pas concurrente avec l'action lean manufacturing menée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Elle vise un public différent (petites entreprises), dans un contexte géographique et économique particulier.

### Maîtrise d'ouvrage :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aube ou Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes

### Maîtrise d'œuvre :

-  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aube et Chambre de Métiers de l'Artisanat des Ardennes

### Date de début de l'opération :

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

-  
Septembre 2009

Calendrier prévisionnel de réalisation :

| 2009      | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-----------|------|------|------|------|
| Septembre | X    |      |      |      |

-  
-  
-

Plan de financement prévisionnel:

| Principaux postes de dépense                      | Montant TTC (€) | Financeurs                                           | Taux de participation |
|---------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Sensibilisation et communication</b>           | 5 000,00        | FRED                                                 | 100 %                 |
| <b>Diagnostics -Ingenierie</b>                    | 36 210,00       | FRED                                                 | 100 %                 |
| <b>Formation</b>                                  | 180 000,00      | Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (FAF) | 100 %                 |
| <b>3 Stagiaires UTT</b><br><i>(Indemnisation)</i> | 6 600,00        | FRED                                                 | 100 %                 |
| <b>Déplacements</b>                               | 8 500,00        | FRED                                                 | 100 %                 |

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

|                                                            |            |                                                            |       |
|------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------|-------|
| (Maîtrise d'œuvre,<br>maîtrise d'ouvrage<br>et stagiaires) |            |                                                            |       |
|                                                            |            |                                                            |       |
|                                                            | 56 310,00  | FRED                                                       | 24 %  |
| <b>Total</b>                                               | 180 000,00 | Chambre Régionale<br>de Métiers et de<br>l'Artisanat (FAF) | 76 %  |
| <b>Total Général</b>                                       | 236 310,00 | FRED - CRMA                                                | 100 % |

NB: La part Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat entre dans les contre - parties des entreprises

Modalités de suivi de l'opération:

-  
Comité de pilotage composé des partenaires de l'action.

Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats).

- 
- Nombre de création d'emplois maintenus ou (et) développés sur le périmètre du contrat : 50
  - Nombre d'entreprises développées sur le périmètre du contrat
  - Montant des investissements réalisés
  - Réalisation des plans d'amélioration continue réalisés dans chaque entreprise.

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

## FICHE 6

Intitulé de l'action :

Requalification urbaine de la ville de Givet avec réaménagement des quais en rive gauche de Meuse et de l'ancienne place de l'Esplanade (Sourdille)

### Objectif de l'action :

-

La ville de Givet se compose de deux quartiers, sur les deux rives de la Meuse. Sur la rive gauche, se trouve le cœur de l'ancienne ville médiévale, enroulé autour de la Tour Victoire du XII<sup>ème</sup> siècle, ainsi que les principaux bâtiments (ISMH) dus au grand projet de Vauban, suite au rattachement de Givet à la France en 1678 : l'ancien Manège de la garnison, l'ancien Couvent des Récollets et l'ancien Couvent des Récollectines, le cercle de la garnison de Givet, la Forge Toussaint, etc ..., tout cela aux pieds de la forteresse de Charlemont. Ces atouts historiques ne sont pas aujourd'hui suffisamment mis en valeur. Il est nécessaire de remédier à cette carence en profitant de l'opportunité offerte par la réalisation prochaine de travaux de construction de digues sur les quais qui entraîneront la remise en état des abords et par la désaffectation d'un immeuble de très mauvaise facture sur la place Sourdille. Le projet vise à mettre en valeur l'aspect historique de Givet, afin de renforcer son attractivité sur la clientèle belge voisine et les touristes de passage.

### Résultats attendus :

-

- Mise en valeur des espaces publics

- De meilleures conditions de circulation et de stationnement aussi bien pour les véhicules que pour les piétons, ainsi qu'une plus grande sécurité pour les publics visés.

- Renforcement de l'attractivité de la ville et augmentation de la clientèle des commerces de centre ville

- Maintien et création d'emplois dans le secteur du commerce.

-

-

### Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

-

Principale entrée de ville en venant de Charleville-Mézières et de Belgique, la place de l'Esplanade et les quais en rive gauche de Givet ont été aménagés dans les années soixante-dix. Ils se constituent de la place Sourdille, du quai des Remparts, de la Place Victoire et du quai du Fort de Rome. C'est un espace extrêmement fréquenté, à la fois par une importante circulation automobile et par les piétons. Le point I Tourisme, deux hôtels, six restaurants et deux cafés y sont localisés, sans omettre la salle de spectacles, le cercle de la garnison et l'ancienne clinique en reconversion.

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Des travaux y sont programmés en 2009 pour construire des murets afin de protéger la ville des inondations dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. A l'issue, il conviendra de restructurer les espaces qui auront été touchés par ces travaux.

De même, la place Sourdille est encombrée par un immeuble collectif de 20 logements, datant des années soixante. Inoccupé, il convient de le raser pour le faire disparaître de son environnement historique.

Il s'agit de renforcer l'attractivité de Givet et de ses commerces sur la clientèle belge dont l'importance à Givet a été mise en exergue dans l'étude diagnostic.

-

L'action vise à restructurer complètement tous les espaces concernés afin de les requalifier. Il s'agit de permettre aux automobilistes et motocyclistes de pouvoir stationner facilement leurs véhicules le long des routes départementales 8051 et 949 traversant le centre historique de Givet, puis de rejoindre rapidement à pied, par cheminements adaptés, les rues commerçantes. Les emplacements de stationnements, ainsi créés, le seront dans des espaces arborés, sans nuire à l'environnement. Dans la partie longeant le fleuve, les trottoirs seront agrandis devant les commerces, pour permettre aux badauds une circulation agréable et sécurisée. Les terrasses des cafés et des hôtels seront privilégiées par rapport aux stationnements. La place Victoire, entrée de la ville médiévale, sera mise en valeur pour inciter les piétons à y entrer. La promenade en bords de Meuse sera adaptée. Les principaux monuments bénéficieront d'une mise en lumière.

### Maîtrise d'ouvrage :

-

Ville de GIVET

### Maîtrise d'œuvre :

-  
Marché de conception-définition lancé.

### Date de début de l'opération :

2009 : études

2010 : travaux

2011 : travaux

-

-

### Calendrier prévisionnel de réalisation :

| 2009   | 2010    | 2011    | 2012 | 2013 |
|--------|---------|---------|------|------|
| études | travaux | travaux |      |      |

-

-

-

-

-

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

-  
-  
-

### Plan de financement prévisionnel:

| Principaux postes de dépense                                                                  | Financeurs                     | Taux de participation (par rapport au coût HT) | Montant €        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Acquisition de l'immeuble désaffecté : 300 000 € HT</b><br><b>Travaux : 3 080 000 € HT</b> | Etat                           | 53 %                                           | 1 800 000        |
|                                                                                               | Région                         |                                                | 0                |
|                                                                                               | Département                    | 27 %                                           | 900 000          |
|                                                                                               | <b>TOTAL</b>                   | <b>80 %</b>                                    | <b>2 700 000</b> |
|                                                                                               | FCTVA                          | /                                              | 604 000          |
|                                                                                               | <b>Participation communale</b> | <b>20 % du HT + TVA non récupérée</b>          | <b>680 000</b>   |
| Total TTC                                                                                     |                                |                                                | 3 984 000        |
| <b>Total HT</b>                                                                               |                                |                                                | <b>3 380 000</b> |

### Modalités de suivi de l'opération:

L'opération sera suivie par des réunions de chantiers hebdomadaires regroupant les différentes instances concernées.

### Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats).

- Au titre des indicateurs obligatoires, devront figurer, selon la nature de l'opération :

- nombre de création d'emplois sur le périmètre du contrat : il est impossible de chiffrer les conséquences en termes de créations d'emplois sur les commerces du centre ville. Le nombre d'emplois dont le maintien bénéficiera de cette opération est d'environ 100 sur les 40 commerces concernés.
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du contrat : les 40 commerces du centre-ville.

Département des Ardennes

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

## **FICHE 7**

Intitulé de l'action : Acquisition d'un bateau-restaurant

### Objectif de l'action :

Le linéaire fluvial dont dispose le territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse n'est pas encore une véritable destination en soi. Il est, par nature, un lieu de passage.

Néanmoins, il est une Porte de France, ouverte sur une région dont les caractéristiques naturelles correspondent à ce que cherche en priorité la clientèle du tourisme fluvial.

Le but de l'acquisition d'un bateau-restaurant, dans le gabarit Freycinet, est de pouvoir exploiter l'intégralité du linéaire du territoire et répondre aux demandes de plus en plus précises des voyageurs par une offre particulière et originale qu'ils ne peuvent généralement trouver que sur les voies d'eau à Grands Gabarits.

Les possibilités commerciales sont variées : croisière-réception, croisière-séminaire, croisière-détente simple (excursion) ou complète (avec repas à bord), organisation de repas à quai...

Les cibles : entreprises de proximité, collectivités, voyageurs, grand public, groupes associatifs...

### Résultats attendus :

-

L'objectif est d'arrêter cette clientèle de passage pour qu'elle consomme sur place et de l'encourager à considérer le territoire de la Communauté de Communes comme une destination à part entière.

### **Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre**

Il s'agit de l'acquisition d'une péniche commerciale ou d'un grand bateau promenade transformé, adapté, aménagé et équipé pour la restauration, avec les commodités et le confort d'un restaurant "à terre". Ce sont des unités mixtes pouvant naviguer tous les jours ou rester à quai, au choix de l'opérateur. Du gabarit du bateau et de la transformation qui en sera faite, dépendra son accessibilité au réseau Freycinet.

Il est précisé que la gestion sera assurée par un opérateur privé et qu'en aucun cas des aides publiques interviendront pour équilibrer le fonctionnement ou combler le passif en cas de déficit d'exploitation.

La partie repas serait sous-traitée à un traiteur.

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Pour naviguer de Givet à Fumay, les dimensions du bateau doivent être de :

Longueur maximale : 38,50 m

Largeur maximale : 5,60 m

Hauteur maximale : 3,70 m

Il faut prévoir une terrasse.

Capacité : 110 à 130 personnes en promenade et 75 à 90 personnes en restauration.

Navigation du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre (112 jours de marche entre Givet et Fumay)

+ navigation vers la Belgique.

### Maîtrise d'ouvrage

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.

### Calendrier prévisionnel de réalisation :

2011-2012

### Plan de financement prévisionnel

Achat du bateau aménagé : 500 000 € HT

| <b>Financeurs sollicités</b>              | <b>Pourcentages</b>     | <b>Montant de la participation</b>                     |
|-------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------|
| Etat                                      | Contrat de sites<br>40% | 200 000€                                               |
| CONSEIL RÉGIONAL                          |                         | /                                                      |
| FEADER                                    | 20%                     | Limité à 100 000€<br>Fiche 313 limite<br>de l'exercice |
| CONSEIL GÉNÉRAL                           | éligible                | /                                                      |
| Autofinancement Communauté<br>de Communes | 40%                     | 200 000€                                               |
| <b>TOTAL H.T.</b>                         | <b>100%</b>             | <b>500 000 €</b>                                       |

### Modalités de suivi de l'opération :

- Comité de pilotage restreint.

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

### Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et résultats) :

-Nombres de passagers sur la période :

### Autres indicateurs :

- nombre de création d'emplois sur le périmètre du contrat : 5

. *deux pilotes*

. *une personne à l'accueil*

. *deux hôtesses.*

- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du contrat :

*1 traiteur*

Département des Ardennes

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

## FICHE 8

### Développer l'attractivité touristique de Givet et sa région (Etude sur la halte fluviale)

#### Objectif de l'action :

- Il s'agit de renforcer l'offre touristique sur la ville de Givet et sa région, leurs atouts patrimoniaux et paysagers, dans un cadre transfrontalier, en s'appuyant notamment sur le savoir-faire indéniable de la région wallonne en la matière. Pour attirer, à la fois une clientèle française et une clientèle venue du Nord de l'Europe, trois actions sont envisagées :

- La restructuration des quais en rive gauche de la Meuse pour améliorer la qualité de l'accueil des touristes dans la ville de Givet ;
- Le développement du tourisme transfrontalier ;
- La restructuration de la halte fluviale de Givet.

#### Résultats attendus :

- Augmenter le nombre de bateaux de plaisance qui fréquentent la halte fluviale de Givet ;
- Dynamiser le centre ville de Givet (commerces, restaurants, hôtellerie) ;
- Créer des emplois à Givet liés au tourisme.

#### Public visé :

- Usagers du tourisme fluvial ;
- Commerçants, restaurateurs, hôteliers.

#### Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

##### **Restructuration de la halte fluviale de Givet :**

##### **Présentation et enjeux :**

Le tourisme fluvial est particulièrement développé en Belgique et aux Pays-Bas, où la navigation fluviale de plaisance rencontre un grand succès.

Par son positionnement à la frontière de la Belgique et sur le fleuve Meuse qui traverse la Belgique et les Pays-Bas, le positionnement géographique de la ville de Givet est idéal pour recevoir ce tourisme fluvial.

L'écluse des 4 Cheminées de Givet est la première porte fluviale transfrontalière pour la navigation

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

de plaisance allant de la Moselle à la Manche, avec 2 100 à 2 500 passages par an, loin devant Thionville (1 100 passages).

La ville de Givet est ainsi équipée d'une halte fluviale, «l'Escale », datant de la fin des années quatre-vingts.

Toutefois, seuls 710 bateaux se sont arrêtés en 2005 à la halte fluviale de Givet, alors qu'ils ont été près de 9 300 à s'arrêter à Namur.

### **Le contexte est favorable au développement du tourisme fluvial à Givet et sur la Meuse :**

La CCI des Ardennes a lancé en 2006 une étude sur le développement du tourisme fluvial en Ardennes, qui faisait ressortir 2 handicaps au développement transfrontalier du tourisme fluvial sur la Meuse :

- les problèmes d'horaires d'ouverture des écluses ;
- les questions de tarifs de la vignette trop élevés pour les services offerts, qui sont un véritable frein à la venue en France alors que la navigation est gratuite en Wallonie.

La question des horaires d'ouverture est désormais réglée pour Givet puisque l'accessibilité à sa halte fluviale est assurée suivant les mêmes horaires que ceux des écluses belges.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tarifs, pour dynamiser la fréquentation par les bateaux de plaisance en favorisant l'accès au site de Givet et ses environs, depuis janvier 2008, un dispositif analogue à celui instauré dans le Nord-Pas-de-Calais et en Alsace, a été mis en place. Il consiste, pour un plaisancier ne désirant venir qu'à Givet, à ne payer que le forfait "Journée" autorisant la navigation durant 4 jours. La limite du secteur accessible a également été repoussée jusqu'à l'écluse 50 de Revin (auparavant, la limite se situait à l'écluse 58 des Trois Fontaines et le plaisancier ne pouvait avoir recours à ce dispositif que 3 fois/an au maximum). Le montant de ce forfait est de 9,20 € pour un bateau de moins de 12m<sup>2</sup>. Toutefois, cette disposition est jugée encore insuffisante pour les plaisanciers belges qui souhaitent ne payer qu'à la journée.

A l'issue de cette étude, la CCI avait proposé la mise en place d'un plan d'actions visant à dynamiser le tourisme fluvial dans les Ardennes en :

- mettant en place un bateau promenade sur la Meuse ;
- étudiant la possibilité de développer un pôle de plaisance à Pont-à-Bar en complémentarité avec ceux de Charleville et Givet ;
- éditant un nouveau guide fluvial ;
- créant une structure partenariale privée-publice « voies d'eau » avec des acteurs du département des Ardennes comme éléments moteurs.

En outre, l'élargissement de la Porte de la Garde dans le cadre de l'opération concernant le port de commerce de Givet, permettra aux bateaux à grand gabarit de passagers belges de passer cette écluse pour rejoindre la halte fluviale existante en centre-ville de Givet, avec les retombées économiques que l'on peut en attendre.

Enfin la voie verte transardennes, qui longe la Meuse de Givet à Charleville-Mézières, avec un projet d'extension de Charleville à Carignan, constitue un outil complémentaire à la voie d'eau, de

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

grande qualité, qui devrait être un attrait supplémentaire pour le tourisme fluvial en Meuse.

### I] Description du projet et coût prévisionnel indicatif

1 °- La commune a pour projet de déplacer la halte fluviale en amont du Pont des Américains pour la rendre plus conviviale et mieux adaptée aux attentes des plaisanciers. Et à cet effet, peut être envisagée la réalisation d'un appel d'offre d'une étude pour la restructuration ou le déplacement de la halte fluviale permettant de dégager des pistes de développement et d'estimer les coûts (coût estimé à 50.000€).

2°- Elle n'a toutefois aucune idée du coût de ce projet et estime que ce ne serait pas sérieux d'avancer un chiffrage (à compléter par la commune).

Selon les résultats avancés par l'étude, les travaux nécessaires et la prise en charge de leurs coûts seront à prévoir.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Commune

#### Maîtrise d'œuvre :

A déterminer

#### Date de début de l'opération :

-  
2009

#### Calendrier prévisionnel de réalisation

-

| 2009                                           | 2010    | 2011 | 2012 | 2013 |
|------------------------------------------------|---------|------|------|------|
| Etude sur la restructuration ou le déplacement | Travaux |      |      |      |

#### Plan de financement :

-

|       | Principaux postes de dépense | Financeurs              | Montant HT | Taux de participation |
|-------|------------------------------|-------------------------|------------|-----------------------|
| Etude |                              | Etat – Contrat de site. | 40 000€    | 80 %                  |

### Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

|         |                                                    |                  |                 |              |
|---------|----------------------------------------------------|------------------|-----------------|--------------|
|         |                                                    | Commune de Givet | 10 000 €        | 20 %         |
| Travaux | En fonction des propositions avancées dans l'étude |                  |                 |              |
| Total   |                                                    |                  | <b>50 000 €</b> | <b>100 %</b> |

#### Modalités de suivi de l'opération : comité de pilotage restreint

-  
-

#### Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats)

- 
- nombre de bateaux qui s'arrêtent à la halte fluviale de Givet ;
- nombre de nuitées de tourisme sur Givet et sa région ;
- chiffre d'affaires des commerçants, restaurateurs et hôteliers du centre-ville de Givet.

Département des Ardennes

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

## **FICHE 9**

Intitulé de l'action :  
Création d'un foyer logement pour personnes âgées

### Objectif de l'action :

- L'objectif de cette action est la modernisation de l'offre d'accueil des personnes âgées dépendantes par l'association AGESPANA dont le siège est à Givet et qui gère deux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

-

### Résultats attendus :

Amélioration de la qualité d'hébergement et d'accompagnement des personnes âgées dépendantes.  
Créations d'emplois.

-

### Public visé :

- Personnes âgées dépendantes

-

### Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

- L'AGESPANA est une association 1901 qui gère deux EHPAD :

- la Résidence Val de Meuse à Givet, de 60 lits,
- les Résidences St Antoine, aux Hauts-Buttés sur la commune de Monthermé, de 50 lits,

et un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 30 lits, sur le canton de Givet.

L'AGESPANA est confrontée à une forte demande d'hébergements dans ses deux structures, comprenant notamment des patients atteints du syndrome ALZHEIMER. Une liste d'attente existe, de 30 personnes à Givet et de 8 personnes aux Hauts-Buttés.

Devant ce besoin grandissant, l'AGESPANA a conçu un plan permettant d'améliorer l'offre d'hébergements, en quantité et en qualité. Ce plan a été validé par le CROSMS. Il se compose comme suit :

restructuration et extension des Résidences St Antoine pour faire passer leur capacité d'accueil à 63, voire 74 lits, avec accueil de patients ALZHEIMER.

extension de la Résidence Val de Meuse pour augmenter de 20 lits sa capacité d'accueil, en intégrant à son périmètre immobilier un bâtiment voisin abritant aujourd'hui un foyer résidence pour personnes âgées valides, ce qui nécessite la reconstruction ailleurs d'un autre foyer résidence.

Le renouvellement de la convention tripartite concernant les deux sites permettra un renforcement des moyens humains et financiers concourants à l'amélioration de la qualité des prestations offertes

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

aux usagers de l'EHPAD.

### Projet de Givet

L'opération est à tiroir. En effet, avant de pouvoir procéder à l'extension de l'EHPAD dans les bâtiments du foyer résidence actuel, il faut construire un nouveau foyer résidence, afin d'y loger les résidents de l'ancien.

Le maître d'ouvrage des deux opérations immobilières est la ville de Givet.

### Construction d'un nouveau foyer logement type béguinage

Il s'agit de créer un foyer logement type béguinage destiné à des personnes âgées autonomes, capables de vivre de manière habituelle dans un logement indépendant, mais qui se trouvent « fragilisées » ou qui ont besoin occasionnellement d'être aidées. Cette création permettra de libérer le Foyer Logement actuel, dont les locaux seront réaffectés à une extension de 20 lits de l'EHPAD de Givet.

- Le béguinage permettra à ses résidents, personnes âgées autonomes seules ou en couple :

- de conjuguer autonomie et vie sociale
- de vivre en sécurité
- d'être comme à la maison
- de consommer en centre ville.

- Ce type de structure comporte des locaux et des services communs (salle à manger, animation...), un local sanitaire et, à titre facultatif, des services collectifs tels que le blanchissage du linge et la restauration. Elle se composera de 15 logements.

Chaque studio, de type F2, équipé d'un coin cuisine et de sanitaires indépendants, pourra accueillir des personnes vivants seules ou en couple. Elles ont la possibilité d'apporter leurs meubles personnels. L'ensemble du bâtiment est prévu aux normes handicap. Les logements sont équipés de kitchenette, salle de bain avec douche à siphon au sol, téléalarme, porte-fenêtre pour accès à la terrasse, etc... Chaque résident dispose d'une adresse et d'une boîte aux lettres personnelles.

Une salle de convivialité reliera le tout. Un pavillon indépendant accueillera un couple de gardiens. Grâce à cette construction, il sera possible de réaliser une extension de 20 lits à l'EHPAD de Givet.

- 
- 
- 
- 

### Maîtrise d'ouvrage :

- Ville de GIVET

### Maîtrise d'œuvre :

- Le Cabinet Gottardi-Halleux-Claudiel a été recruté en 2008 pour une mission de maîtrise d'œuvre (études et travaux).

### Date de début de l'opération :

2008 : études

2009-2010 : travaux

-

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Calendrier prévisionnel de réalisation :

|         |         |      |      |      |
|---------|---------|------|------|------|
| 2009    | 2010    | 2011 | 2012 | 2013 |
| travaux | travaux |      |      |      |

Plan de financement prévisionnel:

| Principaux postes de dépense | Financeurs  | Taux de participation (par rapport au coût TTC) | Montant                            |
|------------------------------|-------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| - Travaux de construction    | Etat        |                                                 | 350 000 €                          |
|                              | Région      |                                                 | /                                  |
|                              | Département |                                                 | /                                  |
|                              | Commune     |                                                 | 2 350 000 € dont 1 350 000€ de PLS |
| <b>Total TTC</b>             |             |                                                 | <b>2 700 000 €</b>                 |

Modalités de suivi de l'opération: comité de pilotage restreint...

L'opération sera suivie par des réunions de chantiers hebdomadaires regroupant les différentes instances concernées.

Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats).

- Au titre des indicateurs obligatoires, devront figurer, selon la nature de l'opération :

- nombre de création d'emplois sur le périmètre du contrat : 2

Département des Ardennes  
 Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

## FICHE 10

### **(Financement hors contrat de redynamisation)**

Intitulé de l'action : Hébergement des personnes âgées dépendantes

Objectif de l'action :

-

L'objectif de cette action est la modernisation de l'offre d'accueil des personnes âgées dépendantes par l'association AGESPANA dont le siège est à Givet et qui gère un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur deux sites : Givet et les Hauts Buttés.

-

Résultats attendus :

Amélioration de la qualité d'hébergement et d'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

-

Public visé :

-

Personnes âgées dépendantes

-

Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

-

Le renouvellement de la convention tripartite concernant les deux sites permettra un renforcement des moyens humains et financiers concourants à l'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers de l'EHPAD.

La restructuration du site des Hauts Buttés permettra la démolition de bâtiment à l'état d'abandon pour des motifs de sécurité et conduira à la construction d'un nouveau centre de vie pour les résidents de l'EHPAD.

Les normes constructives développées sur ce projet reprendront les exigences de confort de vie des séniors associées à une construction durable, respectueuse de l'environnement.

Cette restructuration permettra l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des pathologies apparentées.

-

Maîtrise d'ouvrage :

-

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Association AGESPANA

-  
Date de début de l'opération :

2008 : études, restructuration et signature de la convention tripartite

2009-2010 : travaux de restructuration

2009-2011 : effets de la convention tripartite

-  
Calendrier prévisionnel de réalisation :

| 2009                                                                                  | 2010                                                                                     | 2011                                                                                           | 2012 | 2013 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| Travaux*                                                                              | Travaux*                                                                                 |                                                                                                |      |      |
| Création de 5,54 ETP d'aides soignantes + 56 k€ de crédits pérennes de fonctionnement | Création de 0,5 ETP de médecin coordonnateur<br><br>+ Création de 1 ETP d'aide soignante | Création de 0,5 ETP d'ergothérapeute coordonnateur<br><br>+ Création de 1 ETP d'aide soignante |      |      |

\* les subventions d'équipement seront versées au fur et à mesure de l'avancée des travaux

Plan de financement prévisionnel:

| Principaux postes de dépense                      | Financeurs  | Taux de participation | VI.1.2.1.2<br>M                                    |
|---------------------------------------------------|-------------|-----------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Renouvellement de la convention tripartite</b> | Etat (CNSA) | 80%                   | 262 726 € en année pleine à compter de 2011        |
|                                                   | Département | 20%                   | 67 512 € en année pleine à compter de 2011         |
| <b>Total TTC</b>                                  |             | <b>100%</b>           | <b>330 238 € en année pleine à compter de 2011</b> |

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

|                                                     |                                      |      |                        |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------|------|------------------------|
| <b>Restructuration du site<br/>des Hauts Buttés</b> | Etat (CNSA)                          | 9%   | 962 802 €              |
|                                                     | Etat (CPER)                          | 7%   | 760 000 € (*)          |
|                                                     | Etat (TVA<br>réduite)                | 15 % | 1 651 326 €            |
|                                                     | Département                          |      | En cours d'instruction |
|                                                     | Participation<br>communale en<br>PLS |      |                        |
| <b>Total TTC</b>                                    |                                      |      | <b>11 008 841 €</b>    |

(\*) Sous réserve de précisions quant aux modalités de gestion des crédits par la CNSA.

## Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Modalités de suivi de l'opération:

L'opération sera suivie annuellement dans le cadre du suivi des établissements médico-sociaux.

-

-

Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats) :

-

- nombre de création d'emplois sur le périmètre du contrat : 8,54 ETP

Département des Ardennes

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

**FICHE 11**

**(Financement hors contrat de redynamisation)**

Intitulé de l'action : Développement de pôles d'excellence au collège

Objectif de l'action : Développement de pôles d'excellence au collège

-  
Résultats attendus : création d'une classe bilangue anglais - allemand

Public visé : collégiens (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>)

Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

-  
-  
Maîtrise d'ouvrage : Education Nationale

-  
Maîtrise d'œuvre : Education Nationale

-  
Date de début de l'opération : rentrée 2009

-  
Calendrier prévisionnel de réalisation :

-

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|------|------|------|------|------|
| x    |      |      |      |      |
|      |      |      |      |      |

-  
Sous réserve de la validation du projet par les services du Rectorat et sous réserve des moyens horaires disponibles

Plan de financement prévisionnel (prise en charge à 100 % par les crédits du Ministère de l'Education Nationale)

| Principaux postes de dépense | Financeurs | Montant HT | VI.1<br>.2.1.<br>3. T |
|------------------------------|------------|------------|-----------------------|
|                              |            |            |                       |

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

|                                                                                                                                                                       |                                    |   |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---|-------|
| Heures d'enseignement prises en charge par l'Education Nationale, soit par an :<br>- 720 H pour le niveau 6 <sup>ème</sup><br>- 720 H pour le niveau 5 <sup>ème</sup> | Ministère de l'Education Nationale |   |       |
| <b>1.3.2.Total</b>                                                                                                                                                    |                                    | € | 100 % |

Modalités de suivi de l'opération: comité de pilotage restreint

Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats) :

- 
- nombre d'élèves concernés : minimum 18, maximum 28.

Département des Ardennes

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

## **FICHE 12**

### **(Financement hors contrat de redynamisation)**

Intitulé de l'action : Développement de pôles d'excellence au lycée

Objectif de l'action : Développement de pôles d'excellence au lycée

Résultats attendus : création d'une section européenne anglais - allemand

Public visé : lycéens

- Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

- Maîtrise d'ouvrage : Education Nationale

- Maîtrise d'œuvre : Education Nationale

Date de début de l'opération : rentrée 2011, voire 2010 si les professeurs disposent d'habilitation.

- Calendrier prévisionnel de réalisation :

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|------|------|------|------|------|
|      |      | x    |      |      |

- Sous réserve de la validation du projet par les services du Rectorat et de l'obtention des certifications nécessaires par des professeurs volontaires en poste

Plan de financement prévisionnel (prise en charge à 100 % par les crédits du Ministère de l'Education Nationale) :

| <b>Principaux postes de dépense</b>                                                                                                                 | <b>Financeurs</b>                  | <b>Montant HT</b> | <b>Taux de participation</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------|------------------------------|
| Heures d'enseignement prises en charge par l'Education Nationale, soit par an :<br>720 H supplémentaires par rapport aux enseignements fondamentaux | Ministère de l'Education Nationale |                   |                              |
| Total                                                                                                                                               |                                    | €                 | 100 %                        |

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Modalités de suivi de l'opération: comité de pilotage restreint

Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats).:

- nombre d'élèves concernés : minimum 15, maximum 28.

Département des Ardennes

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

## **FICHE 13**

### **(Financement hors contrat de redynamisation)**

Intitulé de l'action : Développement de pôles d'excellence au collège

Objectif de l'action : Développement de pôles d'excellence au collège

- Résultats attendus : création d'une section sportive natation

Public visé : collégiens

- Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

- Maîtrise d'ouvrage : Education Nationale

- Maîtrise d'œuvre : Education Nationale

- Date de début de l'opération : rentrée 2009

- Calendrier prévisionnel de réalisation :

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|------|------|------|------|------|
| x    |      |      |      |      |

- Sous réserve de validation du projet par les services du Rectorat (dossier à présenter par le chef d'établissement)

Plan de financement prévisionnel:

| Principaux postes de dépense                                                         | Financeurs                         | Montant HT | Taux de participation |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------|-----------------------|
| Heures d'enseignement prises en charge par l'Education Nationale :<br>- 288 H par an | Ministère de l'Education Nationale |            |                       |
| Total                                                                                |                                    | €          | 100 %                 |

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

Modalités de suivi de l'opération: comité de pilotage restreint

Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats) :

Nombre d'élèves concernés : minimum 25, maximum 50.

Département des Ardennes

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

## **FICHE 14**

### **(Financement hors contrat de redynamisation)**

Intitulé de l'action : Formation continue vers les métiers d'aide à la personne

Objectif de l'action : Formation continue vers les métiers d'aide à la personne

-

Résultats attendus :

-

Public visé : adultes en reconversion professionnelle

-

Description détaillée de l'action et de sa mise en œuvre :

-

Maîtrise d'ouvrage : Education Nationale

-

Maîtrise d'œuvre : services de la formation continue (GRETA)

-

Date de début de l'opération : rentrée 2009

-

Calendrier prévisionnel de réalisation :

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|------|------|------|------|------|
| x    |      |      |      |      |

-  
Projet à construire avec les services du Rectorat

Plan de financement prévisionnel (Prise en charge à 100 % par les crédits du Ministère de l'Education Nationale) :

Contrat de redynamisation du site de défense de Givet

| Principaux postes de dépense      | III.1 Finances                   | Montant HT | VI.1.3.1.1. T |
|-----------------------------------|----------------------------------|------------|---------------|
| A définir en fonction des besoins | Ministère de Education Nationale | _____      | _____         |
| 2.2 Total                         | _____                            | €          | 100 %         |

Modalités de suivi de l'opération: Comité de pilotage restreint

-

Indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (de moyens et de résultats) :

-

-

- nombre de personnes concernées par la formation : en fonction des demandes, le seuil requis pour l'ouverture d'un groupe est de 10 personnes.